

Verbatim de la 19^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 15 janvier 2010 à 20h00

Lieu : Crépy-en-Valois

Durée : 2h45

Participants : 38 personnes

I. Présentation de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Michel GIACOBINO, représentant du Président de la CPDP

Nous allons démarrer la réunion. Mais, avant de démarrer cette réunion du débat public sur l'Arc de Dierrey – c'est-à-dire sur le tuyau de gaz qui est envisagé par GRTgaz depuis Cuvilly dans l'Oise, pas très loin d'ici jusqu'à Voisines sur le Plateau de Langres – je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint au Maire qui va vous dire quelques mots d'accueil.

Adjoint au Maire de Crépy-en-Valois

Au débotté puisque ce n'est pas moi qui étais prévu. Je suis content de vous accueillir ici dans notre salle municipale pour un débat public sur un sujet d'importance. Débat qui est organisé à la demande de GRTgaz. Peut-être tout le monde ne connaît-il pas l'organisation des gestionnaires de réseaux de transports, qu'ils soient d'électricité ou de gaz. Je pense qu'elle va vous être présentée. Mais, disons que les ouvrages qu'ils construisent sont d'intérêt public. Là, en l'occurrence, il s'agit du réseau gaz. L'installation de ce type de grosse canalisation peut avoir des impacts sur notre environnement, ne serait-ce que parce qu'on ne construit plus n'importe quoi dessus. D'où l'intérêt d'étudier avec attention ce qu'ils nous proposent. Je ne vais pas m'éterniser sur le sujet. Encore une fois, je le répète, merci d'être venus. J'espère que vous serez un peu plus nombreux. Oui, je vois des gens qui rentrent encore. La documentation est à votre disposition. Je vais passer la parole tout de suite à Monsieur.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je suis membre de la Commission Particulière du Débat Public et je suis à la tribune avec Pierre Gervason qui est également membre de cette Commission et qui animera le débat. En quelques mots, cette réunion est la 19^{ème} concernant le débat public Arc de Dierrey, c'est-à-dire le projet envisagé par GRTgaz qui répondra à vos questions à l'issue d'une présentation rapide. Ce débat est organisé par la Commission Nationale du Débat Public. C'est-à-dire que cette autorité administrative indépendante, je le précise, a la responsabilité d'organiser l'information et les débats qui se situent bien avant que le projet ne soit décidé. Le projet n'est pas décidé et il le sera s'il doit l'être uniquement à l'issue d'une enquête d'utilité publique qui aura lieu après, c'est-à-dire dans un an, un an et demi, on l'expliquera tout à l'heure, si le projet se poursuit. Le débat public se situe

très en amont, c'est-à-dire qu'à ce stade, vous pouvez, bien sûr, comme vous l'avez fait de nombreuses fois dans des réunions précédentes, poser toutes les questions qui vous passent par la tête. C'est le cas de le dire. Notamment, des questions de ce type : Pourquoi ce tuyau ? Qu'est-ce qu'il va transporter ? Pourquoi à tel endroit ? Jusqu'à des questions très précises sur les questions de sécurité, d'environnement ou d'impact sur l'économie locale, puisque vous l'avez également évoqué.

Ce débat est organisé par la Commission Nationale du Débat Public qui a nommé, pour ce faire, une Commission Particulière du Débat Public que nous représentons, ce soir, ici ainsi d'ailleurs que Michel Genesco qui est dans la salle, qui assiste au débat, mais qui n'interviendra évidemment pas. Sachant que la Commission Particulière du Débat Public n'a pas, contrairement à un commissaire-enquêteur ou à une Commission d'Enquête, d'avis à donner sur le projet. Nous sommes là pour faciliter l'information, bien sûr, faciliter également les questions, faire en sorte que le maître d'ouvrage, puisque c'est essentiellement lui qui est concerné par les questions que vous posez, réponde aux questions et servir un peu de médiateur entre vous et GRTgaz (maître d'ouvrage). Nous n'avons pas de jugement à porter et nous n'avons, d'ailleurs, pas d'opinion sur le projet en question. Ce débat a un sens. Nous avons quand même un rôle important à jouer, non seulement au niveau de l'information, mais également, une fois que les réunions publiques se sont terminées. Or, la réunion de ce soir est la dernière réunion qui aura lieu sur ce projet. C'est la dernière réunion entrant dans le cadre du débat public. Ce n'est pas la dernière réunion, si le projet se poursuit, qui sera organisée par GRTgaz avec les différents élus ou les associations ou les groupements concernés. Mais, c'est la dernière réunion du débat public tel que je viens de le préciser. A ce titre, même s'il est relativement léger, même s'il sera précisé ultérieurement, nous avons un premier bilan sur les différentes questions qui se sont posées et sur les réponses qui ont été apportées.

Je précise que le débat public doit être suivi, après aujourd'hui, par une période de deux mois pendant laquelle nous ferons (Commission Particulière du Débat Public) un rapport sur l'ensemble de l'information et sur l'ensemble des questions qui ont été posées, avec une partie factuelle sur l'organisation matérielle des réunions. Qui a participé, etc. ? Et puis, une partie beaucoup plus importante à mon sens qui concerne le contenu des questions qui ont été posées et des réponses qui ont été apportées. Sachant qu'à l'issue de ce premier rapport que nous ferons sur le débat public, GRTgaz aura trois mois pour faire une réponse écrite et circonstanciée, pour dire s'il poursuit ou pas le projet. C'est la première réponse. Si le projet doit se poursuivre, dans quelles conditions et dans quelles mesures les objections, les avis, les propositions, les questions qui ont été posés sur le projet sont pris en compte dans la poursuite du projet ? Cette réponse doit préciser aussi comment les choses vont se passer ultérieurement si le projet se poursuit. Les questions que vous posez ne sont pas neutres. Elles ne sont pas neutres parce qu'elles ont un sens par rapport à GRTgaz qui écoute attentivement, bien sûr, toutes les questions que vous posez, les problèmes que vous soulevez, les avis que vous donnez, les propositions que vous faites. Ce n'est pas neutre non plus parce que tout ça est écrit. Le débat lui-même est retranscrit.

Vous avez un verbatim. C'est-à-dire une transcription intégrale de l'ensemble des propos qui se sont tenus lors des différentes réunions. Vous pouvez accéder, si vous ne l'avez pas encore fait, à l'ensemble des verbatims des réunions précédentes. Il y a 40 à 50 pages par réunion. 19 réunions, vous faites le compte, ça fait quand même beaucoup de papier à lire. Au moins, vous pouvez aller directement rechercher ce qui vous concerne le plus, ce qui vous intéresse le plus, notamment les propos que vous avez pu tenir et les réponses qui vous ont été apportées. Les documents qui sont également produits lors du débat public sont également largement publiés et largement diffusés. La presse, également, s'en fait l'écho. Il y a eu un paquet d'articles qui l'ont concerné. Une novation également qui est précisée dans la loi qui a créé le débat public – puisque ce n'est pas très vieux, le débat public, ça a une dizaine d'années – une innovation institutionnelle de ce genre, c'est quand

même quelque chose d'assez important et d'assez neuf. La loi a prévu que, non seulement, bien sûr, le dossier du maître d'ouvrage (GRTgaz) sera largement rendu public. Mais, également, que des Associations, des Groupements, des Institutions puissent faire ce qu'on appelle des cahiers d'acteurs. C'est-à-dire rédiger un document dans lequel cette Institution expose son point de vue sur le projet, fait des propositions, fait des critiques et ce document est publié à nos frais, aux frais de la Commission du Débat Public et diffusé de la même façon tant que faire se peut à l'ensemble des membres de notre liste. Il y a à peu près 1 000 personnes qui appartiennent à une liste de diffusion et auxquelles nous diffusons l'ensemble de nos documents.

Bien entendu, ces documents sont également disponibles à l'entrée de chacune de nos réunions. Il y a eu 4 cahiers d'acteurs qui sont parus assez tardivement, je dois dire, qui ont été publiés le 4 janvier de cette année. Mais, ils reprennent des points de vue sous une forme assez illustrée, assez facile à lire, disons, et, en particulier, ce sont 4 cahiers d'acteurs qui ont été rédigés par des gens ou des Institutions qui ont un mot à dire sur les impacts sur l'environnement. Je résume rapidement. Il y a d'une part, le Parc Naturel Régional Oise Pays de France qui a fait un cahier d'acteur. Il y a également les Jardins Botaniques de Marnay-sur-Seine. Ça concerne beaucoup plus le franchissement de la Seine du côté de Nogent-sur-Seine. Ce n'est pas tout à fait au même endroit que vous. Il y a également le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise qui a fait un cahier d'acteur. Un cahier d'acteur également sur l'Association de Sauvegarde de la Basse Vallée de l'Ourcq. Je le signale parce que c'est, effectivement, une novation importante qui permet, à chacun, d'être courant des positions prises par les uns et les autres. Le débat public ayant cette caractéristique d'être un débat, c'est-à-dire un échange courtois quand même – on veille à ce que les choses se passent correctement – mais un échange entre la salle, le public et les différentes personnes qui peuvent leur répondre, soit lors de la réunion, soit au cas où une question est un peu trop compliquée, sur le site Internet parce que c'est un moyen quand même assez courant de communication, ou par écrit autrement que par Internet, de manière à ce qu'il n'y ait aucune question qui n'ait pas de réponse. Nous veillons à ce que l'ensemble des soucis, des préoccupations, questions qui sont à poser aient une réponse quel que soit le mode par lequel finalement les réponses sont apportées.

Pour ce soir, je vais quand même très rapidement faire un premier bilan très vite. Ensuite, nous passerons la parole à GRTgaz puisque c'est eux-mêmes qui représentent leur projet, mais qui donnent aussi leur point de vue sur le débat public. Qu'est-ce qu'ils en ont tiré à ce jour ? Ensuite, bien entendu, la parole sera à vous-mêmes, c'est-à-dire à la salle, pour poser toutes les questions que vous souhaitez poser et qui n'ont pas encore reçu de réponse ou même qui ont déjà reçu une réponse ailleurs. Comme le débat porte sur 300 kilomètres de long, il est évident qu'il y a beaucoup de questions qui ont pu être posées dans d'autres secteurs auxquels vous n'avez pas forcément eu accès. Je classerai rapidement en 5 catégories les différentes questions qui ont été posées, mais je ne rentrerai pas dans les détails. Il y a toute une série de questions qui ont porté sur l'opportunité du projet. Pourquoi faire ce projet ? Le gaz, d'où vient-il ? Où va-t-il, etc. ? Je passe là-dessus, vous aurez l'occasion d'y revenir. Il y a des questions qui concernent les impacts du projet sur l'environnement : traversées de rivières, mais également, d'une manière plus générale, les zones protégées, les forêts, l'établissement aussi du bilan carbone du projet puisque c'est une question qui a été posée. C'est une question d'actualité. Il y a une série de questions qui concernent les risques liés à un tuyau de transport de gaz. Qu'est-ce qui se passe s'il y a un problème ? A quelles conditions, il peut, éventuellement passer à côté d'usines ou d'Etablissements Recevant du Public ou de parcs éoliens ? On a une question sur un parc éolien. On a une question sur un parc éolien, je crois même ici, mais on l'a eue également ailleurs. Des questions, bien sûr, concernant l'agriculture, puisque le fuseau de passage tel qu'il est envisagé passe quand même et on vous expliquera pourquoi, mais ça paraît assez évident, plutôt dans des zones qui ne sont pas urbanisées, plutôt dans des zones agricoles, y compris dans des zones viticoles d'ailleurs.

On a toute une série de questions sur ce sujet-là. Des questions, également, qui sont liées à la sécurité, mais également aux possibilités d'aménagement et d'urbanisme. Quelles sont les connexions qui peuvent exister entre le tuyau et la possibilité qu'il y aura de construire ou pas à proximité ? De manière plus générale, quels sont les risques ou les problèmes qui pourraient se poser par la coexistence d'un tuyau de gaz et d'autres infrastructures, transport ferroviaire, électricité, autoroute, route, etc. ? Voilà en gros les 5 catégories de grandes questions qui se sont posées. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Avant de passer la parole à GRTgaz, je voudrais quand même d'abord remercier, puisque c'est la dernière réunion, l'ensemble des personnes qui font fonctionner l'ensemble de ces réunions, les gens qui prennent note de tout ce qui se dit, qui font, comme vous le voyez, fonctionner les caméras et qui font en sorte que l'on puisse enregistrer à la fois le son, mais aussi l'image de ce qui se dit.

Je remercie également la personne qui a mis les micros. Vous voyez, ce sont des gens que vous ne voyez pas souvent ou que vous ne voyez pas beaucoup, mais qui ont un rôle très important dans l'ensemble du montage de nos affaires. Bien sûr, Madame Augier qui est secrétaire générale et qui rentre juste au bon moment dans la salle que je voudrais particulièrement remercier, ce soir, pour l'ensemble de sa prestation lors de ces différents mois puisque ça fait déjà maintenant depuis le mois d'octobre que le débat public s'est engagé. Je vais passer maintenant la parole à GRTgaz puisqu'ils vont vous présenter qui ils sont et le projet, etc. Ensuite, ce sera à vous.

II. Présentation du projet

Anne-Sophie DECAUX, directrice adjointe régionale Ile-de-France, Oise, Basse et Haute-Normandie (GRTgaz)

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Je me présente, je m'appelle Anne-Sophie Decaux. Je suis directrice adjointe régionale de GRTgaz pour une région qui couvre l'Ile-de-France, l'Oise, la Basse et Haute-Normandie. Je suis aussi ici avec mes deux collègues Pierre-François Hugon et Thierry Gobe qui, eux, supervisent plus particulièrement le projet que nous allons vous présenter ce soir que nous avons nommé, en tout cas, Arc de Dierrey. Je vais vous dire quelques mots, quand même, sur GRTgaz parce que c'est une société que tout le monde ne connaît pas. Comme ça a été introduit tout à l'heure, nous sommes gestionnaires du réseau de transport de gaz en France. Vous voyez sur la carte de France que nous gérons le réseau de transport sur la majeure partie de la France, à peu près 4/5^e. On n'exploite pas le réseau qui est en orange, dans le bas à gauche, dans le Sud-Ouest. C'est une autre société qui s'appelle TGF qui le gère. Mais, nous gérons tout le reste et ça fait environ 32 000 kilomètres de canalisation de transport de gaz que nous exploitons. Pour vous donner un ordre de grandeur, ça correspond à la longueur du Réseau Ferré français par exemple. GRTgaz, ce qu'on peut dire aussi, c'est que c'est une entreprise qui est une filiale à 100 % du Groupe GDF Suez dans laquelle il y a 2 700 personnes qui travaillent, qui sont réparties sur l'ensemble de ce territoire.

Pour parler plus particulièrement du projet que nous allons vous présenter, aujourd'hui, on est là pour vous parler du projet qui est entouré par la petite ellipse en pointillés bleu foncé. C'est un projet qu'on a appelé Arc de Dierrey. C'est une canalisation qui couvre, finalement, 300 kilomètres, qui va partir ici de l'Oise, à peu près de Cuvilly – je ne sais pas si vous situez la ville de Cuvilly qui est une petite ville – qui va traverser 4 départements pour arriver à Dierrey. On reviendra plus particulièrement sur le tracé et sur le projet ensuite.

Je veux juste vous dire quelques mots sur le pourquoi de ce projet. En fait, l'approvisionnement en gaz, aujourd'hui, de la France, historiquement, se fait par trois entrées que l'on va appeler

terrestres, qui sont trois points. Le premier est situé à Dunkerque. Le deuxième est situé près de Maubeuge. Le troisième est situé dans le reste de la France à Obergailbach. A ces endroits-là, le gaz arrive par les canalisations souterraines pour être, ensuite, livré par notre réseau de transport aux différents points de consommation que sont les villes ou les clients industriels. Nous avons aussi deux terminaux méthaniers. Les terminaux méthaniers approvisionnent en gaz naturel liquéfié. C'est-à-dire que c'est du gaz qui a été refroidi à -160 degrés, qui se retrouve sous forme liquide et qui nous est envoyé par bateau sous forme liquide depuis les pays comme l'Algérie, comme le Yémen, comme l'Egypte et qui arrive, en France, dans nos deux terminaux méthaniers qui sont, l'un en Bretagne, à Montoir et l'autre dans le Sud de la France à Fos-sur-Mer. Dans ces terminaux méthaniers, on regazéifie le gaz et il nous est envoyé sur notre réseau de transport.

Aujourd'hui, on sait qu'en 2013, on a plus de demandes de transport de gaz que la capacité actuelle de notre réseau. Ce n'est pas nous, en fait, GRTgaz qui vendons le gaz. Nous, on l'amène au client. Par contre, on ne fait que le transporter. Ce n'est pas nous qui vendons le gaz en tant que matière. Ce sont des expéditeurs. En fait, on sait, aujourd'hui, qu'ils demandent environ 50 % de plus à l'entrée Nord de la France que la capacité qu'on a de transport. Par ailleurs, il y a deux grands projets en France de nouveaux terminaux méthaniers. Un, aujourd'hui, à Dunkerque et un qui se situe à côté du Havre. On sait qu'à l'horizon 2013, le réseau de transport tel qu'il est en France n'a pas la capacité de répondre aux besoins. C'est d'autant plus important que le réseau de transport de gaz permet d'assurer l'équilibre énergétique en France. Quand il a fait très froid, là, il y a quelques jours, on a d'ailleurs battu des records d'émission, le réseau de transport a été très sollicité. Nous, nous devons répondre à la demande et des expéditeurs et des consommateurs. Voilà pourquoi nous envisageons de réaliser cette canalisation qu'on appelle Arc de Dierrey. Je vais laisser Thierry Gobe présenter plus précisément ce projet.

Thierry GOBE, chef de projet (GRTgaz)

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le projet Arc de Dierrey, c'est une canalisation en acier, d'une longueur de 300 kilomètres environ, qui sera constituée de tubes de diamètre 1,20 mètre, enterrée à 1 mètre de profondeur, avec 1 mètre de terre au-dessus, qui est destinée à relier trois nœuds importants du réseau. Le point de départ Cuvilly se situe dans l'Oise près de Compiègne et également à côté d'un stockage souterrain Gournay-sur-Aronde. Cuvilly est un nœud du réseau puisqu'arrivent à Cuvilly, le gaz en provenance notamment de Norvège et le gaz en provenance de la frontière belge. Il rejoint la station de Voisines qui se trouve ici sur le Plateau de Langres en Haute-Marne. Cette station de Voisines, elle, est à un des nœuds qui est, en fait, un nœud du réseau de réception en gaz russe. En principe, tous les 200 kilomètres environ, il est nécessaire de recomprimer le gaz pour qu'il puisse circuler. On est obligé, en quelque sorte, d'installer au milieu une station de compression. Par chance, sur le trajet, il en existe déjà une à Dierrey-Saint-Julien dans la région de Troyes. C'est un des points de passage de ce gazoduc. Le gazoduc qui a un coût d'environ 700 millions d'euros devrait se poser en 18 mois environ de travaux. Il sera implanté, s'il se fait, dans un fuseau d'étude que vous voyez sur cette carte. Fuseau dont la largeur varie. Elle peut atteindre une dizaine de kilomètres dans ses parties les plus larges. Fuseau qui est le résultat d'une étude dite de sensibilité, qui consiste, en fait, à cartographier, je dirais, les grands enjeux environnementaux, patrimoniaux, humains et essayer, à partir de là, de les éviter au mieux. Evidemment, on n'arrive jamais à vraiment tout éviter. Notamment, on a un certain nombre de secteurs d'enjeux importants que l'on est amené à traverser. Je pense notamment à tous les cours d'eau, la Vallée de l'Ourcq, les Vallées du Morain, la Vallée de la Seine, la Vallée de l'Aube, etc. Le fuseau est conditionné, par ailleurs, notamment dans la région par deux forêts, la Forêt d'Halatte et la Forêt de Compiègne et on essaye de s'insérer entre ces deux forêts.

Pour parler très rapidement des impacts, je vais les résumer à deux impacts principaux. Je ne vais pas tous les décrire. L'impact majeur, je dirais, se produit pendant les travaux. Pour construire un gazoduc comme celui-ci, on a besoin d'une piste de 30 mètres de large. Cette piste est implantée dans des parcelles privées. On pose essentiellement dans le domaine privé. Ce qui fait qu'on va temporairement priver l'exploitant agricole ou le propriétaire de la jouissance de son terrain, le temps de construire l'ouvrage. Pourquoi une piste de 30 mètres ? Tout simplement parce que, pour construire un gazoduc de ce type, compte tenu de son diamètre, il nous faut suffisamment d'espace pour amener le tube, le poser, le souder. C'est ce qui est fait dans la partie centrale. Creuser la tranchée, tranchée qui fera quand même pas loin de 2,50 mètres de profondeur, pas loin de 2,50 mètres de large. Disposer sur le côté le matériau extrait des tranchées, d'une part, la terre végétale que l'on isole de manière à pouvoir la remettre après sur le dessus, qu'elle ne se mélange pas avec les matériaux du sous-sol et les remblais excédentaires et que les cultures puissent reprendre. D'autre part, pouvoir faire circuler, sur le côté, les engins de pose que l'on appelle des *Side Boom* ou *Pipe Layer*. Il n'y a pas de terme français, je suis désolé. Ces *Side Boom* qui, à raison de 4, 5, 6 vont l'un derrière l'autre faire descendre en flexion le tube une fois qu'il sera soudé. Un grand serpent de 300 mètres à peu près que l'on fait descendre dans la tranchée. Ça, c'est la période des travaux. Bien évidemment, pendant ce temps-là, notamment les exploitants agricoles n'ont pas la jouissance de la bande et perdent les récoltes correspondantes. Ça fait l'objet d'une indemnité qui est déterminée avec les Chambres d'Agriculture.

L'autre impact, après la pose de la canalisation, c'est l'existence d'une bande de servitude. Cette bande de servitude, quelle est sa vocation ? Tout simplement, de permettre à GRTgaz de pouvoir intervenir ultérieurement sur la canalisation s'il y en avait besoin. Cette bande de servitude permet, le cas échéant, de pouvoir ramener également des engins qui pourront creuser et mettre à nu la canalisation pour d'éventuelles interventions. Ça veut dire que cette bande doit être dégagée de tout obstacle. Sur la servitude, tout ou presque, est possible dessus sauf la construction de bâtiments qui serait un obstacle, au passage éventuel des équipes d'intervention et sauf la plantation d'arbres de haute tige, c'est-à-dire des arbres de plus de 2,70 mètres de haut. Là encore, cette servitude fait l'objet d'une indemnisation qui est versée au propriétaire des parcelles. Après ce bref tour d'horizon des impacts, on pourra y revenir éventuellement dans le cadre des questions, je vais passer la parole à Pierre-François Hugon qui va vous faire un bilan du débat.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Bonsoir. Je vais vous présenter un premier bilan un petit peu à chaud qu'on peut faire de cette fin de cycle des réunions publiques. Tout d'abord, un certain nombre d'enseignements que l'on peut tirer de ce débat. Ça a été dit, mais je pense que c'est important de le répéter, c'est la possibilité que chacun a eue de s'exprimer, de poser des questions, d'intervenir, de poser des questions aussi par écrit grâce à Internet. Je pense que la qualité d'échange et l'écoute que l'on a réussi à établir pendant ce débat sont des choses importantes qui nous ont appris beaucoup de choses et nous ont permis de progresser en termes de concertation. Un autre point qui semble important à signaler, c'est que ça nous permet, GRTgaz, de nous faire mieux connaître puisqu'on a vu 32 000 kilomètres de canalisation. On a des équipes sur le terrain. Les exploitants qui sont un petit partout sur le territoire sont représentés ce soir. On n'est pas forcément très connu. GRTgaz, activité de transporteur, mais on n'est pas en contact direct avec les clients domestiques et les utilisateurs de gaz. Je pense que ce débat, au moins sur les départements concernés, nous permet d'être un petit peu mieux identifiés comme acteur sur le territoire. Aussi, le sentiment que, par les présentations qu'on a pu faire, on a pu mieux expliquer ce que c'était qu'un projet de cette importance-là, avec ses enjeux. On en a reparlé juste avant. Pourquoi fait-on un tel projet ? Ses impacts. On a pu développer ça tout au long des réunions, tout au long des questions, dans notre dossier aussi pour

qu'on prenne la juste valeur des choses dans ces domaines-là et je pense que ce sont les points importants.

Par rapport aux apports qu'on a pu avoir grâce à votre participation, je pense qu'on a mieux pris en compte un certain nombre d'enjeux qui ont été évoqués. Je vais les réexprimer à ma façon et ça complètera ce qu'a pu dire Monsieur Giacobino tout à l'heure. On a entendu des choses. En plus, ça a été exprimé directement dans le cadre d'une relation directe. On n'a pas découvert de choses « extraordinaires », mais ça vient compléter, grâce à un contact direct, ce qu'on peut découvrir à travers nos études. Ça vient approfondir un certain nombre de visions et c'était des thèmes intéressants. On a, bien sûr, beaucoup parlé aménagement du territoire et, notamment, un certain nombre de Maires de communes ont participé aux réunions et ont pu nous sensibiliser sur le souci qu'ils avaient de pouvoir continuer à développer leur commune, à ce que l'implantation d'un tel ouvrage ne vienne pas contrarier les projets de développement des communes. On a beaucoup parlé de richesse environnementale : les Zones Natura 2000, les traversées de vallées, un certain nombre de zones sensibles. On a beaucoup parlé aussi d'enjeux de sécurité et de contraintes techniques. Effectivement, quand un ouvrage comme ça se pose, quels sont les risques quand on est à proximité ? Quels sont les risques quand on intervient à proximité de ce genre d'ouvrage ? Il a été un aspect important de nos échanges. Ça a été dit aussi tout à l'heure par la Commission du Débat Public, on est souvent dans des zones agricoles. Ça a fait l'objet de pas mal d'échanges sur l'impact d'un tel projet sur l'agriculture, sur la façon de déterminer le tracé. On pourra y revenir, mais aujourd'hui, on travaille aussi sur les natures de sols. On a beaucoup été interpellé sur la façon dont on préserve les réseaux de drainage quand on réalise un tel projet. Ces points-là sont des points qui nous paraissent importants. On a été aussi sollicité, à plusieurs réunions, sur les enjeux archéologiques et sur la façon dont on anticipait un certain nombre de fouilles pour ne pas détruire et, au contraire, valoriser à travers les fouilles archéologiques le patrimoine culturel qu'on ne voit pas forcément, mais qu'on met à découvert quand on réalise nos travaux.

Parallèlement à tout ça, nous avons engagé un certain nombre de réflexions sur quelques grands thèmes parce qu'on sait qu'on aura à fournir des réponses ou que ça correspond à des attentes qui ont pu être exprimées dans les réunions. Sur le thème de l'environnement, on regarde ce qu'on peut faire en termes de bilan carbone. On parle beaucoup de bilan carbone sur les activités. C'est quelque chose d'un peu nouveau sur des grands chantiers d'infrastructures. On est en train de réfléchir pour voir comment on peut intégrer cette notion de bilan carbone sur la réalisation d'un tel projet et faire quelque chose qui ait du sens et qui puisse être comparé et servir dans l'activité quotidienne de GRTgaz. On a beaucoup parlé aussi en termes d'impact sur l'environnement des études d'impact qu'on est en train de réaliser. On travaille avec des écologues. Par contre, plusieurs fois, on nous a demandé comment ça se passait pendant les travaux ? On est une entreprise de travaux publics spécialisée. Comment on est sûr qu'elle respecte les préconisations ? Comment est-on sûr que, par rapport, à certaines espèces sensibles, les règles sont respectées ? On réfléchit aussi à la présence d'un écologue pendant les travaux qui garantisse que la façon dont on intervient sur le territoire respecte les engagements qu'on a pu prendre au moment des échanges, au moment des études. Sur la partie concertation et communication, on a compris aussi qu'au-delà de la concertation, j'y reviendrai, que l'on peut avoir pendant les études, les riverains souhaitent être informés : comment avance le projet, y compris pendant les travaux ? On a été interpellé plusieurs fois. On a dit : « Nous, on est présent. On ne sait pas vraiment ce qui se passe. On voit la présence des engins et on n'y voit pas très clair ». Il faut qu'on réfléchisse à des façons de communiquer pour que les gens qui sont à proximité immédiate et qui sont dans l'emprise du projet, au sens large, puissent être informés. Aussi, la façon de travailler avec les Associations environnementales et de prendre en compte un certain nombre de propositions qu'elles peuvent faire au moment des études.

Sur la partie performance et réalisation, deux points assez différents. Mais, le premier point qui est un vrai sujet et sur lequel vous nous avez souvent interrogés au cours des réunions, c'est le partenariat avec des entreprises locales. Comment faire travailler des entreprises de la région ? Comment le fait de réaliser un tel chantier qui coûte plusieurs centaines de millions d'euros peut profiter au territoire, aux collectivités qui sont sur place, etc. ? C'est un vrai sujet puisqu'il nous faut, à la fois, travailler avec des entreprises très spécialisées qui disposent de matériels très spécifiques, tout en regardant ce qui peut être confié à des entreprises locales ou ce qui peut permettre de favoriser de la main-d'œuvre locale. Un autre point parce qu'on a beaucoup parlé de la profondeur du réseau. Aujourd'hui, on doit poser notre réseau au moins à 1 mètre, c'est l'obligation réglementaire. On voit dans quel cas il est important, pendant la phase de réalisation, éventuellement de poser plus profond en fonction d'un certain nombre de contraintes. On a évoqué certains types de cultures qui pouvaient nécessiter que l'on prenne des précautions supplémentaires et que, sur certaines parcelles, on envisage de poser plus profondément. On sent qu'on a besoin d'avoir une approche un petit peu caractérisée et avec des critères d'analyse qui nous permettent de répondre aux attentes de certains. En termes de sécurité, deux points qui sont importants. Le premier, c'est la proximité de l'ouvrage avec les habitations d'une façon générale et, notamment, les Etablissements Recevant du Public (ERP). Aujourd'hui, la réglementation nous impose de passer assez loin. Les caractéristiques des tuyaux peuvent nous permettre, derrière, d'admettre quand même l'implantation d'Etablissements Recevant du Public à proximité. On sent bien que ça rejoint un peu la problématique du développement des communes et de la proximité de nos ouvrages. On sent que ce sont des questions importantes et sur lesquelles il faut qu'on ait des discours qui soient clairs, notamment par rapport aux gens qui aménagent et qui sont en responsabilité dans les communes.

Le dernier point sur la sécurité, il a souvent été soulevé. C'est de voir comment on donne bien les bonnes informations en termes de travaux à proximité de nos ouvrages. Aujourd'hui, la raison essentielle des incidents qu'on peut avoir sur nos réseaux, ce sont des entreprises qui travaillent à proximité de nos ouvrages qui ne nous préviennent pas, qui ne font pas ce qu'il faut en termes de déclaration avant les travaux et qui viennent agresser nos ouvrages, parfois avec fuites. Ce sont toujours des choses assez difficiles à gérer et on sent que la meilleure façon qu'on ait d'éviter des incidences sur nos ouvrages, c'est la prévention. C'est l'information. Comment on peut expliquer et bien passer des messages pour être sûrs que les mesures à prendre par les gens qui interviennent à proximité de nos ouvrages connaissent bien les règles pour les respecter ? Au-delà de l'ensemble de ces points sur lesquels on réfléchit, quelques éléments qui me semblent importants en termes de calendrier.

Aujourd'hui, on est en train de terminer cette phase de concertation qu'est le débat public. Comme ça a été dit tout à l'heure, la Commission du Débat Public, dans les deux mois qui suivent, va faire un compte-rendu. Derrière, nous, dans un délai maximum de trois mois, on aura une décision à prendre en donnant un certain nombre d'indications sur la suite du projet. Ça nous met en gros fin mai, début juin. En parallèle de ça et on l'a dit à plusieurs occasions en réunion, à cette période de début juin, on aura terminé nos études. On aura analysé le compte-rendu de la Commission et toute la matière première avec les verbatims, des échanges, la liste des questions et les échanges que l'on a eus sur Internet. On arrivera à avoir une proposition de tracé. A partir du mois de juin, on engagera des réunions d'information qui courront sur probablement deux mois parce qu'on est sur une zone de 300 kilomètres. On fera des réunions d'information auprès des élus, des propriétaires de parcelles concernées et des exploitants quand on est dans des zones agricoles, pour informer du tracé qu'on envisage et de pouvoir discuter, échanger avec les gens qui sont concernés. En parallèle de ça, au début de l'été, on aura le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle, c'est-à-dire le dossier administratif qu'on dépose au Ministère. Dans le cadre de l'instruction administrative qui suivra, on aura l'enquête publique qui sera encore une nouvelle occasion, pour les riverains et les

personnes concernées, de pouvoir s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique. On a, à partir de mi 2011, des échanges de nouveau, notamment avec les propriétaires, pour établir tout ce qui est conventions de servitudes. Là, on affine encore un peu plus les rencontres et le tracé qui s'approche du tracé définitif. Quand on a les autorisations ministérielles, on se trouve début 2012. Si le projet a été décidé et confirmé, on engagera les travaux pour les terminer normalement fin 2013 début 2014. Comme vous le voyez, un certain nombre d'occasions de discuter. Aujourd'hui, on discute de façon assez générale sur la base d'un fuseau. On reviendra dans six mois avec un tracé après l'enquête publique, après des discussions plus précises avec, notamment, les conventions de servitudes.

En termes de conclusion et avant de repasser la parole à la Commission du Débat Public, le débat public se termine au niveau des réunions. Mais, comme vous l'avez compris, on va dire, sur les cinq mois qui viennent, la Commission, dans un premier temps, et nous-mêmes maître d'ouvrage, avons un certain volume de travail pour prendre en compte tout ce qui a pu être dit au cours des échanges. En parallèle, on continuera d'avancer nos études. Aujourd'hui, on continue de rencontrer les Maires des communes du fuseau. C'est un long travail parce que le fuseau fait plusieurs kilomètres de large sur une longueur de 300 kilomètres. On a engagé un travail avec les Chambres d'Agriculture des 5 départements concernés justement pour se mettre d'accord, au niveau des études d'impact, comment on prend en compte les enjeux agricoles. Notamment, on est en train d'engager suite à des discussions avec les Chambres d'Agriculture des études pour déterminer les enjeux agricoles, en fonction, notamment, de la nature des sols. On fait tout un travail avec les Associations environnementales, Associations au sens large. On n'est pas très loin du Parc Naturel Régional qui est un interlocuteur avec lequel on discute et on a aussi des rencontres. On a encore, en parallèle, des études, on va dire plus techniques, notamment les études de sécurité. Beaucoup de rencontres en dehors des réunions qui vont s'intensifier dans les semaines à venir. Tout ça nous permettra d'avoir un tracé à partir de juin 2010 comme je le disais précédemment. Bien sûr, la concertation continue après le débat public puisqu'on aura l'occasion de revenir sur le territoire et de venir expliquer, au fur et à mesure, comment le projet avance avec, bien sûr, à un moment qu'on peut normalement situer au cours de l'année 2010, la confirmation qu'on ira jusqu'au bout et que les travaux se réaliseront. Puisqu'aujourd'hui, c'est toujours une décision qui reste hypothétique.

On rappelle nos coordonnées et avant de rendre la parole, je voudrais profiter comme c'est en plus la dernière réunion puisqu'on est dans la phase des 4 réunions de clôture, mais aujourd'hui, c'est vraiment la dernière, c'est notre dernière soirée sur le terrain dans le cadre du débat public, de remercier la Commission de Débat Public, le secrétariat général avec toute son équipe pour la qualité des débats qui ont été organisés au cours de ces 19 réunions. L'ambiance et la qualité d'échange ont été de bonne qualité. Au niveau logistique, tout a été nickel. On a toujours été très bien accueillis. Ça a toujours été très bien organisé. Je pense que c'est important, pour la sérénité du débat, d'avoir ces conditions. Je veux, bien sûr, remercier les gens de GRTgaz qui ont largement contribué à ces débats. Les représentants des exploitations qui sont les gens de terrain qui gèrent les ouvrages existants et qui ont fait l'effort d'être présents à l'ensemble des réunions pour pouvoir répondre aux éventuelles questions sur les ouvrages existants, sur la sécurité, etc. Bien sûr, l'équipe projet qui travaille pour moi et qui s'est fortement mobilisée pour répondre à toutes vos questions que vous avez pu poser sur Internet ou préparer les réunions et qui ont été présents à chaque réunion. Ils auront peut-être l'occasion, une fois de plus, d'intervenir sur des questions très précises par rapport aux études que l'on est en train de réaliser. Je voulais remercier les gens qui ont participé, vous, parce que la réussite d'un tel débat et le sens d'un débat public n'ont d'intérêt que si les gens participent. Vous avez été à chaque fois nombreux, intéressés. Vous avez posé plein de questions et je voulais vous remercier d'être venus à l'occasion de ces 19 rencontres, d'être intervenus sur Internet puisque nous, on est là pour ça et j'ai presque envie de dire, on est payé pour

ça. Mais, tout ça n'a de sens que parce que vous êtes là, que vous participez aussi et que ça a pu mettre en place les conditions du dialogue. Je repasse la parole à la Commission.

Michel GIACOBINO, CPDP

On va surtout vous la repasser à vous puisque c'est vous qui avez des questions à poser et des réponses à attendre de notre part, et surtout de la part de GRTgaz. Je passe la parole à Pierre Gervason.

Pierre GERVASON, CPDP

Je suis censé animer cette dernière partie. En toute logique, on pourrait dire qu'historiquement, il y a eu 4 mois de débat, que nous étions ici même le 26 octobre pour recueillir vos premiers commentaires, critiques, doutes et propositions sur le projet. Le cycle de réunions de ce débat public se termine demain à 24 heures, samedi minuit. Vous avez toute la journée de demain pour refaire des mails, reposer des questions. En toute logique, on pourrait dire qu'après la conclusion que vient de nous présenter Monsieur Hugon, il n'y aurait plus rien à dire pour l'instant, étant donné que nous avons une première synthèse qui résume ces 4 mois de réunions publiques. Cependant, comme Monsieur Hugon vient de le dire, la concertation continue. Le débat n'est pas clos. Ce point de présentation de synthèse, personnellement, je ne le considère pas comme un point définitif. Nous considérons que, ce soir, vous avez peut-être encore des questions à poser sur tout ce qui a été dit, tout ce qui n'a peut-être pas encore été dit, que vous auriez aimé entendre dire sur la synthèse, sur la conclusion, sur d'autres sujets qui tournent autour de ce projet. Avez-vous, je pense que oui, des questions que vous désirez poser, je ne dis pas dans les arrêts de jeu parce que ce n'est pas du tout ça, mais, disons, un peu en dernier ressort, au maître d'ouvrage sur le projet Arc de Dierrey ? Monsieur, je vous en prie. Est-ce que vous pouvez à chaque fois prendre un micro, vous présenter, dire qui vous êtes et qui vous représentez le cas échéant ?

III. Questions/réponses

De la salle

J'ai deux questions. La deuxième dépend de votre réponse sur la première. Quelle est la durée théorique de la vie d'un gazoduc dont on parle aujourd'hui ?

Pierre GERVASON, CPDP

Je vous en prie. C'est tout à fait à vous que la question se pose. Je n'ai pas à intervenir sur le réseau.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

La durée de vie, on va dire, annoncée de cet ouvrage est de 50 ans.

Pierre GERVASON, CPDP

Je vois la deuxième partie de la question.

De la salle

Dans ce cas-là suit la deuxième question. Dans les médias, on nous parle du fait que le pétrole, gaz, tout ce qui est carburants fossiles seront terminés dans 50 ans. Un investissement de 700 millions pour 50 ans, est-ce que ça se justifie pour que le gaz se termine dans 50 ans ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Il y a presque deux questions dans votre question. Je vais répondre à la deuxième. Il n'y a pas d'incompatibilité puisque la durée de vie de l'ouvrage correspond à peu près à la durée de vie que vous annoncez pour le gaz. Effectivement, je vais quand même y répondre d'une autre façon. Ce sont effectivement des sommes considérables. On est d'accord que c'est un investissement assez important. Aujourd'hui, tel que le système est fait – je vais répondre indirectement à votre question – on est sur une activité régulée. C'est la Commission de Régulation de l'Energie qui fixe les tarifs d'utilisation de nos tuyaux. Une canalisation comme ça se rentabilise par le fait que des gens l'utilisent pour transporter du gaz et où on applique le tarif qui est fixé par le régulateur. Moyennant ce mode de fonctionnement, c'est un élément d'ailleurs qui doit figurer dans le dossier, le coût du transport de gaz en France représente, en gros, 7 % du coût total qui est payé par un consommateur de gaz. Bien que ces investissements paraissent élevés, vu les quantités de gaz que ça transporte, ça représente moins de 10 % du coût total payé par le client. Le coût de la matière de la molécule de gaz doit peser à peu près la moitié.

Par rapport à la durée, je vais quand même compléter. On ne va pas faire une discussion d'experts parce qu'on pourrait y passer la soirée. Mais, aujourd'hui, je pense quand même pouvoir dire qu'on pense qu'il y a un peu plus de gaz que de pétrole. On est plutôt sur des périodes, aujourd'hui, de 60 ou 70 ans pour le gaz. Ça ne change pas fondamentalement le sens de votre question. Mais, aujourd'hui, on a quand même plus de gaz que de pétrole. Mais là, je ne rentrerai pas non plus dans le détail. Mais, aujourd'hui, on s'aperçoit que les moyens technologiques aidant, ça fait dix ans qu'on dit qu'on en a pour 60 à 70 ans parce qu'au fur et à mesure que les années passent, certes, on en consomme, mais on s'aperçoit qu'on a la capacité d'exploiter des gisements qui paraissaient inexploitable quelques années auparavant. On peut raisonnablement penser que, quand on dit 70 ans, on en a un peu sous le pied. Parce que, si ça se trouve, on se revoit dans une dizaine d'années et on dira encore 70 ans. Mais, on n'est pas sur une science exacte. Après, on est plus sur des batailles d'experts. Mais enfin, tous les signaux qu'on a nous permettent de penser que, par rapport à la durée de vie du gaz en tant que matière première à une échelle plus planétaire, aujourd'hui investir dans un réseau de gaz n'est pas une aberration.

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur, ça vous satisfait ?

De la salle

Oui.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci. Une autre personne ? Oui, Monsieur. Là-bas, s'il vous plaît.

Frédéric LEPLA, Crépy-en-Valois

Je voulais savoir quel était le grade d'acier utilisé pour cette canalisation ?

Pierre GERVASON, CPDP

Pardon, le grade d'acier ?

Frédéric LEPLA, Crépy-en-Valois

Le grade d'acier. Oui.

Thierry GOBE, GRTgaz

Du X60 ou du X70 si ça vous parle. On ne sait pas encore, ça va dépendre. Dans le grade d'acier, c'est simplement la qualité. C'est la résistance à l'effort, en gros, pour vulgariser le terme, de l'acier. Ce sont des aciers de haute qualité.

Frédéric LEPLA, Crépy-en-Valois

On partirait sur un soudage automatique ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Vraisemblablement. Mais, la solution n'est pas arrêtée et dépend un peu des entreprises de pose. Pour être plus précis, on partirait sur un soudage qui sera qualifié. Ça peut être automatique. Ça peut être du soudage manuel. Il est clair que quand on est dans des gros diamètres comme ça, le soudage automatique est quand même plus performant et plus facile à mettre en œuvre.

Frédéric LEPLA, Crépy-en-Valois

Vous parliez tout à l'heure d'emplois locaux, d'emplois français. Il y a des spécialistes français dans la pose de pipelines. Etes-vous déjà intéressés par des entreprises ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Aujourd'hui, pour poser un gazoduc de 1 200, on a identifié une douzaine de sociétés en Europe. Parmi ces sociétés en Europe, il y en a trois en France. On verra.

Frédéric LEPLA, Crépy-en-Valois

On verra.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci. Une autre intervention de la salle peut-être ? Monsieur là, ici, et après derrière vous, Mademoiselle.

Czeslaw HORALA, Saint Sauveur à Plein Poumons, Verberie

Je représente une association qui s'appelle Saint-Sauveur à Plein Poumons qui lutte contre le projet de centrale à Verberie. Centrale électrique, y compris de gaz. Je pense que vous êtes au courant de ce dossier. Ma question est la suivante. Le projet de cette centrale date de début 2008. Là, on apprend fin 2009 qu'il y a un gazoduc qui va passer dans la région. On se pose un peu la question : est-ce que tout ça, c'était déjà ficelé d'avance ? Je ne sais pas. C'est vrai que la consommation de gaz d'après ce que vous dites va augmenter. Je n'étais pas là pendant le premier quart d'heure. La consommation de gaz va augmenter d'ici 2013. C'est ça, j'ai bien compris ? D'accord. Comme vous le savez, le Gouvernement prévoit une quinzaine de centrales en France. Apparemment, le tracé de votre gazoduc n'est pas encore figé, je crois, puisque les Associations ont reçu une brochure. Je vous en remercie d'ailleurs. C'est vrai que, sur le tracé, il n'y avait pas l'endroit exact où passait ce tuyau. Au jour d'aujourd'hui, je pense qu'on ne le sait toujours pas. En gros, si vous voulez, notre souci, c'est cette consommation de gaz qui doit augmenter, moi, je ne pense pas que la consommation de gaz en France va augmenter de 50 % en deux ans. Si elle augmente, c'est pour alimenter les centrales à gaz.

Pierre GERVASON, CPDP

Cette réponse énergétique.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je savais que j'aurais une question de ce genre-là ce soir. Un premier point. Vous avez raison, la consommation de gaz en France n'augmente pas de 50 %. On va parler de la consommation de gaz et après, on va parler du projet. Je vais essayer d'être clair. Si je ne suis pas clair, vous me réinterpellerez. Aujourd'hui, la consommation de gaz augmente peu en France. On considère qu'elle va augmenter d'environ 1,5 % par an sur les dix ans qui viennent. Ça fait une augmentation totale sur une période de dix ans qui est une période assez longue. Aujourd'hui, les études prospectives qu'on peut faire qui sont aussi, d'ailleurs, disponibles sur le site, montrent une augmentation d'environ 15 % sur les dix ans qui viennent. Elle est essentiellement provoquée par les projets de centrales électriques à gaz. Mais, ça ne représente que 15 % répartis sur l'ensemble du territoire. Ce n'est effectivement pas l'évolution de la consommation qui justifie qu'on construise des ouvrages de ce diamètre-là. Moyennant que cette consommation soit du même ordre, on s'aperçoit qu'aujourd'hui, le gaz arrive dans un système qui est, on va dire, optimisé avec les points d'arrivée de gaz qu'évoquait Anne-Sophie Decaux tout à l'heure. On a des points d'arrivée de gaz. Le gaz norvégien qui arrive par Dunkerque. Le gaz d'Europe du Nord qui arrive par Taisnières à côté de Valenciennes-Maubeuge. Le gaz russe qui arrive par le Nord de la Lorraine et puis les deux terminaux méthaniers. Tel que le système gazier aujourd'hui est fait, on s'aperçoit

qu'un certain nombre d'expéditeurs veulent amener du gaz en diversifiant les sources d'approvisionnement et être sur un système plus souple en termes d'alimentation du gaz. Aujourd'hui, le problème auquel GRTgaz a à faire face, c'est de pouvoir continuer d'alimenter l'ensemble des clients avec du gaz qui va arriver de façon différente et avec beaucoup plus de souplesse.

Aujourd'hui, notre souci, c'est d'avoir, j'allais dire, des autoroutes gazières qui nous permettent d'acheminer des grandes quantités de gaz quel que soit l'endroit par lequel il arrive, à la frontière, un peu n'importe où sur le territoire, et d'avoir plus de souplesse en termes d'acheminement de grandes quantités de gaz. On se trouve dans cette logique avec le projet de terminal méthanier à Dunkerque où les 50 %, c'est l'augmentation d'arrivée de gaz par ce point-là à Taisnières. Aujourd'hui, ça fait arriver beaucoup plus de gaz par le Nord de la France. Il faut qu'on soit capable de le transiter pour alimenter l'ensemble des consommateurs français même si, globalement, la consommation augmente très peu. Ça peut être au détriment, par exemple, du gaz qui vient de Russie parce que vous savez qu'à un certain moment, le gaz qui vient de Russie n'arrive pas vraiment. On retrouve quelques grands axes qui sont nos besoins en termes de transit. On voit aussi, par exemple, la Vallée du Rhône et son prolongement parce qu'aujourd'hui, on constate qu'un certain nombre d'industriels ont des projets de terminaux méthaniers à Fos. On s'aperçoit qu'on a potentiellement une densité de gaz importante qui va arriver tout au Sud de la France et qu'on a besoin d'amener ces quantités de gaz sur les zones de consommation et de pouvoir les remonter puisque la région parisienne pèse, bien sûr, lourd en termes de consommation. Aujourd'hui, ça déclenche un certain nombre de projets qui sont à des stades très différents. Aujourd'hui, il y a un débat public qui s'est terminé, il y a deux mois, sur ce tronçon-là. Aujourd'hui, on parle de ce secteur Cuvilly, Dierrey, Voisines. On a un projet là qui est probablement pour plus tard. On est en train de regarder entre Cuvilly et Taisnières. On a un certain nombre de projets. Alors, ça peut paraître paradoxal, mais on a besoin d'autoroutes gazières pour transiter le gaz avec plus de souplesse qu'aujourd'hui dans des proportions qui n'ont rien à voir avec la consommation.

Puisque, paradoxalement, la consommation augmente assez peu. On est vraiment sur la diversification des sources d'approvisionnement. Par rapport à votre question que vous avez directement posée, on n'a toujours pas de tracé. Effectivement, c'est ce que je disais, on aura un tracé au mois de juin et, à partir du mois de juin, on viendra le présenter. Je ne sais pas si je vous ai convaincu parce que je sais que le sujet est très délicat. Il suffit de lire un peu la presse. La centrale de Verberie, je n'ai pas à avoir d'avis en tant que GRTgaz sur la centrale de Verberie et si elle est bien implantée ou pas. Mais, il n'y a pas de lien entre la centrale de Verberie et le gazoduc. Deux éléments de preuve, je ne sais pas, mais deux éléments. Aujourd'hui, notre projet, c'est bien une autoroute gazière et l'idée, c'est d'aller de station de compression en station de compression. On parlait de celle de Cuvilly à côté de Compiègne, de celle de Dierrey légèrement au Sud de Troyes et puis après, la station de compression de Voisines en Haute-Marne. Aujourd'hui, il n'est prévu aucun autre raccordement sur le parcours et notamment pas d'alimenter des communes ou des clients. Je ne dis pas qu'on n'alimentera jamais, notamment s'il y avait des opportunités. Mais, aujourd'hui, ce n'est clairement pas dans notre cahier des charges. Ne serait-ce qu'un tuyau de 1 200, faire des raccordements dessus, c'est un peu comme si on voulait faire des sorties d'autoroutes à chaque fois qu'on traverse un village ou une petite ville. Il n'y a pas d'échangeurs partout. On est bien dans cette logique-là. Le deuxième point, c'est qu'aujourd'hui, la centrale de Verberie doit effectivement, si elle se fait un jour, devra être alimentée en gaz et que la possibilité de la raccorder au réseau existe déjà puisque, sur la commune de Verberie, passent deux ouvrages de diamètre important sur lesquels il est prévu de raccorder si la centrale se fait. Il n'y a pas besoin de ce tuyau et ce tuyau, aujourd'hui, n'est absolument pas prévu pour avoir un piquage à hauteur de Verberie pour alimenter le projet de Direct Energie.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci. Après cette réponse complète, dans l'ordre, il y a Monsieur ici, Monsieur en costume. Madame.

Hélène MASURE, Crépy-en-Valois

Monsieur a déjà posé une des questions que je voulais poser. Je la poserai autrement. C'est-à-dire que, finalement, avec cette installation de gazoduc, vous allez permettre que des centrales à gaz puissent s'installer. Puisque, comme vous l'avez dit, sur les besoins en gaz des personnes, ce n'est pas ce qui le justifierait *a priori*. Mais, ça va permettre à d'autres centrales ailleurs, peut-être. Là, j'ai à peine lu la brochure qui en parle. Par rapport au Grenelle de l'Environnement et la nécessité de réduire les gaz à effet de serre et d'utiliser moins d'énergie fossile, j'avoue que je ne suis pas trop convaincue par l'idée qu'évidemment, ça va remplacer le pétrole et le charbon. Mais, c'est encore un gaz à effet de serre. Il y a sans doute une comparaison à faire. Autant, je peux comprendre pour des besoins que j'appelle domestiques, de chauffage, etc., d'alimentation du gaz. Autant, je me dis, pour produire de l'énergie, est-ce qu'il n'y a pas d'autres pistes et comment vous positionnez votre projet ?

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur Hugon, une réponse prospective sur le devenir de l'énergie.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Par rapport à votre première remarque, je ne peux pas vous dire qu'on va poser des tuyaux comme ça et que ça ne favorise pas les centrales à gaz. Je formulerai les choses autrement. Aujourd'hui, en posant ces ouvrages et en diversifiant nos sources d'approvisionnement, on sécurise l'alimentation des clients quels qu'ils soient. Quand on voit les conditions climatiques qu'on a eues ces derniers jours, là où on a battu un pic de consommation, il y a quelques jours, on aurait été dans une situation contrainte au niveau de nos fournisseurs comme il y a un an, quand on n'avait plus de gaz de Russie. Aujourd'hui, on estime qu'on n'aurait pas passé cette période-là parce que la demande aurait nécessité qu'on soit au maximum de tous nos approvisionnements actuels. L'idée, là, c'est bien de dire, on a davantage de souplesse, ça sécurise les approvisionnements et ça améliore la continuité d'alimentation des clients. Alors, que ce client soit un consommateur domestique qui a un chauffage gaz, soit un industriel qui l'utilise pour des besoins de *process*, etc., ou que ça soit une centrale électrique, j'ai presque envie de dire, quand on est sur cette vision un peu macro, effectivement, si on améliore la continuité d'alimentation, on l'améliore pour tout le monde et les centrales électriques qui font de l'électricité à partir du gaz font partie des clients qui en bénéficient.

Par rapport au Grenelle de l'Environnement, je vais essayer de faire une lecture assez neutre tel qu'on l'analyse. Quand on prend, notamment, les déclarations du Ministre Borloo, au mois de juin, qui a fait une conférence de presse, après, on peut tout imaginer. On voit bien que, dans le Grenelle de l'Environnement, dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, on parle beaucoup, aujourd'hui, d'énergies renouvelables : le solaire, l'éolien. Je ne reviendrai pas dessus. Juste deux éléments, mais je ne vais pas défendre à tous crins l'utilisation du gaz pour produire de l'électricité. Mais, moi, ce que je lis, c'est qu'aujourd'hui, on dit aux périodes de pointe, quand on a vraiment besoin de beaucoup d'électricité, on a besoin d'utiliser des moyens dits de pointe (des centrales

thermiques). Puisque le nucléaire, ça donne une base, mais quand les besoins sont plus importants, il faut mettre en œuvre d'autres moyens de production. Effectivement, produire de l'électricité à partir du gaz, ce n'est pas l'optimum en termes de gaz à effet de serre, en termes de réchauffement climatique. C'est une énergie fossile, comme vous l'avez dit. Mais, c'est mieux que le charbon. Clairement, aujourd'hui, et c'est bien positionné suite au Grenelle, il vaut encore mieux produire de l'électricité aux périodes de pointe avec des centrales à gaz récentes qu'avec les centrales charbon. Parce que, et là, je pense que tout le monde s'accorde à le dire, le gaz est l'énergie fossile la plus propre si je résume à l'extrême. Ça a un intérêt.

L'autre point qui est aussi un point important, c'est que, de toute façon, on a besoin de moyens que je qualifierais de traditionnels pour produire de l'électricité par opposition au nucléaire. L'éolien ou le solaire, ça marche quand il y a du vent ou quand il y a du soleil. A certains moments, ce ne sont pas des moyens dont on a la maîtrise puisque ça dépend, en partie, des conditions climatiques et qu'on a besoin, de toute façon, d'avoir en réserve des moyens de production dits classiques. C'est vrai qu'aujourd'hui – je ne suis pas un spécialiste de la production d'électricité – manifestement, une centrale à gaz, ce n'est pas le top d'un point de vue « grenello-compatible », mais c'est mieux que le charbon ou le fioul. Après, débat d'expert sur la façon dont on les utilise, etc. Je n'irai pas sur ce terrain-là. Le débat est ouvert. GRTgaz n'est d'ailleurs pas forcément complètement compétent à mener ce genre de dossier. Aujourd'hui, on peut voir les choses comme ça, mais je sais qu'on peut aussi les voir autrement. Mais, dans les énergies fossiles, il est clair que le gaz est plus, on va dire, « grenello-compatible » que d'autres énergies fossiles. De là à dire que c'est l'optimum pour produire de l'électricité, ça ne m'appartient pas d'aller sur ce terrain-là.

Pierre GERVASON, CPDP

Madame, ça vous conforte, vous reconforte ou, au contraire, vous incite à poursuivre vos questions ?

Hélène MASURE, Crépy-en-Valois

Excusez-moi. Je suis tout à fait le raisonnement que vous dites. Je pense qu'en fait, il faudrait, à une autre dimension, avoir ce débat sur la question énergie et pas seulement sur le transport que vous faites qui est un élément. Je comprends bien le raisonnement. C'est à une autre échelle que se pose la question que je posais.

Pierre GERVASON, CPDP

Un débat plus global. Très bien. Monsieur ici. Vous étiez à Verberie, je crois.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

J'étais déjà venu, effectivement, à la réunion de Verberie. Ça vous fait sourire. Je vois que, ce soir, les réponses sont toujours aussi partielles quand elles ne sont pas partiales. Mais, ça ne change pas. Je pensais que ça allait évoluer au cours du débat. Je vous ai posé quelques questions sur Internet auxquelles vous avez répondu, je dirais, d'abord, de manière dilatoire pour essayer de gagner du temps. Ensuite, de manière assez imprécise et, je dirais, à côté. Ce n'est pas l'objet de ma question, ce soir. L'objet de ma question, ce soir, est beaucoup plus sur le plan économique. C'est sur le

financement de ce projet. Vous parlez d'un investissement de l'ordre de 700 millions d'euros. Je voulais savoir un petit peu comment se décomposait ce financement ?

Pierre GERVASON, CPDP

Il n'y a que GRT qui a les éléments, là, bien sûr.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

C'est clair. Aujourd'hui, on a, d'une part, un actionnaire qui valide le Plan d'Investissement de GRTgaz dans lequel figure, si le projet est décidé, cet investissement. On a, en parallèle, la Commission de Régulation de l'Energie qui valide projet par projet et qui autorise les investissements en fonction de leur pertinence par rapport au fonctionnement du système gazier français et qui détermine le tarif d'acheminement. C'est-à-dire, le tarif qu'on appliquera aux expéditeurs pour se rémunérer de l'utilisation par les expéditeurs de cet ouvrage.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

Vous ne répondez pas à ma question. Je parle de financement du projet. Le financement du projet, c'est tout simplement, quelles sont les différentes parts, je dirais, d'apport d'argent dans ce projet ? Par exemple, les 200 millions d'euros de l'Union Européenne, est-ce que c'est un prêt remboursable, non remboursable ? C'est ça que je voudrais savoir un petit peu. C'est en termes d'argent public, parce qu'il y aura de l'argent public. Quelle est la part d'argent public dans ce projet ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Là, je vais vous rassurer. Je vois à quoi vous faites référence. J'y reviens après. Il y a une question, je vais y répondre tout de suite, parce qu'elle sera reposée. Aujourd'hui, notre actionnaire, c'est GDF Suez puisqu'on est une filiale à 100 % de GDF Suez.

Pierre GERVASON, CPDP

Madame.

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

Citez l'actionnaire. Quand vous dites : « On a un actionnaire », OK. Vous appartenez au Groupe GDF Suez. Citez-le. Attendez, ça vous paraît évident, mais moi, ça ne l'est pas pour moi. C'est tout. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Pierre GERVASON, CPDP

Je l'ai noté.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je pense que ça a été dit dès le début de la présentation par Anne-Sophie Decaux. Notre actionnaire, c'est GDF Suez. Aujourd'hui, on fonctionne sans financement public. Je pense que vous évoquez un cas particulier. Aujourd'hui, on a évoqué un Plan de Relance Européen, notamment dans le domaine de l'énergie, dans lequel il y aurait des subventions pour un certain nombre de projets qui favoriseraient, on va dire, le transport à maille européenne. Un certain nombre de projets sont éligibles. Aujourd'hui, la Commission Européenne n'a pas tranché sur ce Plan de Relance, tant sur son contenu que sur les montants qui seraient accordés. Mais, j'essaierai d'apporter une réponse, notamment sur les modalités d'attribution. Est-ce que c'est de l'argent « donné » ? Est-ce que c'est un système de prêt ? Je n'en sais absolument rien. C'est un cas très particulier qui est un peu dans la logique du Plan de Relance Français, j'imagine. C'est vraiment un cas particulier. Autrement, ce sont les financements de l'actionnaire et il n'y a pas de fonds publics dans nos investissements.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

200 millions d'euros de parts publiques, ça représente pratiquement un peu moins d'un tiers du montant global de ce projet. Moi, je pense que vous vous défendez tellement bien, je dirais, du fait que ce projet ne soit pas destiné, finalement, à assurer l'alimentation de tous les projets. Je ne parle pas seulement du projet de Direct Energie. Mais, je parle de tous les projets de centrales ainsi que le combiné gaz qui sont en train de fleurir ici et là en France. Vous le défendez avec une telle véhémence qu'on a presque l'impression de voir ce petit garçon qui est pris avec le doigt dans le pot de confiture et qui s'en défend, mais tellement fort, que c'en est plus crédible. Je pense que cette question du financement intervient. Parce qu'effectivement, on va avoir des entreprises privées. Parce qu'il ne s'agit plus d'entreprises publiques, il s'agit d'entreprises privées qui vont investir de l'argent, qui vont avoir effectivement des besoins de gaz très importants, qui vont représenter, pour vous, un chiffre d'affaires très important. Ni vous ni eux ne sont des philanthropes. Il est clair que cet aspect du financement m'intéresse. Plan de Relance, pas Plan de Relance Européen, je pense qu'il est intéressant pour nous, citoyens, de savoir où vont nos impôts.

Moi, c'est vrai que je suis un petit peu horripilé de voir la manière dont se profilent les choses. La question était tout simplement ici. Je ne vais pas insister sur cet aspect de la chose. Mais vous défendez tellement ce lien, je dirais, entre ce gazoduc, les centrales ainsi que le combiné gaz que vous n'avez pas répondu à ma question sur Internet. Elle disait : quelle a été la réponse que vous avez apportée à la question que vous avait posée la CRE, justement, pour l'approvisionnement de ces centrales si elles existaient, avec, en particulier, la préplanification, la veille pour le lendemain, des quantités de gaz que vous seriez susceptibles de distribuer et d'alimenter en toute sécurité, d'une part, les clients habituels jusque-là et ces nouveaux clients qui sont effectivement très problématiques ? Parce que, vous parliez de pic de consommation, les pics de consommation de gaz correspondent très curieusement aux pics de consommation d'électricité. On a à faire exactement la même chose. C'est-à-dire que vous parliez de nucléaire en disant : « Oui, il faut quand même du gaz pour le faire », je suis d'accord avec vous, mais en partie seulement. C'est pour ça également que je parlais de réponses partielles tout à l'heure et partiales également.

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur Hugon, complétez. Est-ce que ce n'est pas une question sur la forme, plutôt que sur le fond, peut-être, je ne sais pas ?

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

Les deux.

Pierre GERVASON, CPDP

Il y a les deux.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Juste un point rapide. Je suis très heureux d'apprendre que je vais bénéficier de 200 millions de subventions parce que je ne le savais pas. Manifestement, vous êtes mieux informé que moi. Mais, je vais me renseigner. Il n'y a pas de raison que je n'ai pas l'information si vous avez réussi à l'obtenir. Pour moi, c'est toujours dans les méandres des instances européennes. Il n'y a rien de décidé et il n'y a pas de montant. Je pense que le montant que vous évoquez concerne un certain nombre de projets dont une bonne partie d'ailleurs sont en Belgique. Je trouve un peu rapide de vouloir laisser croire à l'assemblée qu'on va avoir 200 millions de subventions sur un investissement de 700 parce que ce n'est pas fondé. Mais, ça vous appartient. La deuxième chose, c'est que, de toute façon, si ce sont des investissements qu'on ne fait pas, on n'a pas été chercher le Plan de Relance Européen. Il faut être très clair là-dessus. GRTgaz fait avec les moyens qu'on lui donne. De toute façon, si on a une subvention européenne, ça sera d'autant moins qu'on investira, d'autant moins qu'on aura dans notre tarif d'acheminement. A un moment, ce sont les impôts ou c'est le client. C'est un problème, j'allais dire, qui échappe complètement à GRTgaz. Parce qu'un autre point que je voulais soulever, effectivement, on est une filiale qui appartient à un Groupe privé.

D'un autre côté, notre activité dépend complètement du régulateur. On l'a évoqué. Vous l'avez confirmé. Le régulateur, de toute façon, fixe nos tarifs, autorise notre budget d'investissement et autorise notre budget d'exploitation. Globalement, si vous voulez, le mythe de l'entreprise privée qui fait des marges énormes et qui fait ce qu'elle veut en termes de prix, je ne vais pas dire que ça n'existe pas. Je ne vais pas dire que ça n'existe pas à GDF Suez. Il y a des activités qui ne sont pas dans le monde régulé. Moi, je peux vous dire que, quand on a un audit de la CRE et qu'ils viennent éplucher les prix et que, globalement, ils nous autorisent x %, ce n'est pas 2 x ou ce n'est pas 3 x, mais c'est effectivement x. Globalement, on ne fait pas ce qu'on veut et n'importe quoi. On a une mission de service public. On a un régulateur indépendant. Il fait son boulot. Il le fait très correctement. Nous, on ne fait pas ce qu'on veut et on fait ce qu'on nous autorise à faire. Nos investissements sont validés par le régulateur. Nos tarifs d'acheminement sont validés par le régulateur. Sur les centrales, je pense que je n'arriverai pas à vous convaincre que, de toute façon, ça n'a pas de lien. Je ne suis pas pris la main dans le pot de confiture. Aujourd'hui, moi, j'ai un projet à faire qui fait 300 kilomètres de long sur lequel il n'y a pas de raccordement. De toute façon, je peux bien le marteler autant que vous voulez, je pense que vous ne me croirez pas. A ce niveau-là, ce n'est plus très important. Moi, j'ai ma conscience pour moi. Je sais pourquoi je fais le tuyau.

Pierre GERVASON, CPDP

Madame, vous n'aviez plus rien à dire ?

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

Si. Je vais quand même dire quelques petites choses.

Pierre GERVASON, CPDP

Qui êtes-vous ? Est-ce que vous pouvez vous présenter ?

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

Je vais me présenter et je vais me lever aussi. Je suis vice-présidente de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Qualité de Vie dans les Quartiers Sud de la Ville. Je voudrais revenir sur l'introduction de Madame Decaux et notamment, sur une diapositive qui est passée où vous nous présentez GRTgaz, les 32 000 kilomètres de canalisation qui servent à transporter le gaz dont c'est votre activité principale. Vous annoncez, si mes souvenirs sont bons, que vous avez 50 ans d'existence. Dans un document qui a été distribué et qui s'intitule le maître d'ouvrage, on apprend que GRT gaz, filiale société de GDF Suez, a été créée le 1^{er} janvier 2005. Si vous voulez, moi, je voudrais revenir un petit peu sur toutes les choses concernant le service public. On sait très bien que le service public, aujourd'hui, en France, est mis à mal. Moi, ce qui me pose question, c'est la Commission de Régulation de l'Energie parce qu'il y a à peu près une quinzaine de jours, *Le Canard Enchaîné* a rigolé de cette CRE. On aimerait bien savoir, nous, citoyens, qui donne les ordres à la CRE puisque je ne suis pas convaincue de la réponse que vous avez apportée. Ça, c'est une chose.

Je voudrais évoquer des trucs plus terre à terre. Ce document-là, il a été distribué le mercredi 6 janvier dans les boîtes aux lettres de Crépy-en-Valois pour annoncer la réunion publique. Je l'ai récupéré dans ma poubelle trois ou quatre jours plus tard, parce que j'ai entendu autour de moi que des personnes l'avaient reçu. Notamment, nous avons eu une réunion de l'Association et j'étais surprise. Je suis allé le récupérer au milieu des pubs de la région. Vous avez évoqué tout à l'heure une diffusion de lettres d'information sur la continuité des différentes actions qui vont être mises en œuvre après ce dernier moment. Moi, j'ai un peu peur qu'on n'ait pas l'info. Tout le monde sur Crépy-en-Valois n'a pas Internet. En tant que citoyenne, je suis très attachée si possible à l'égalité dans l'information du citoyen.

Pierre GERVASON, CPDP

Madame, est-ce que vous pourriez sérier vos questions ?

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

Ce ne sont pas forcément des questions. Je vais en finir.

Pierre GERVASON, CPDP

Non, mais vous avez le temps. Ce serait peut-être plus simple de répondre point par point que d'avoir une réponse globale.

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

Vous pouvez noter. C'est facile. Moi, j'ai noté les différents points. Parce que, je vous signale quand même que ça a commencé à 20 heures et qu'on a eu le droit à la parole qu'à 20 heures 50. Vous pouvez prendre deux minutes de plus pour m'écouter.

Pierre GERVASON, CPDP

Mais, ça n'a jamais été mon intention de faire l'inverse.

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

C'est dit. D'autres choses pas très terre à terre finalement. Vous avez évoqué des conventions de servitude, des indemnités aux agriculteurs sur les terres concernées si le projet se fait parce qu'on n'en est pas là. Moi, ma question très pratique concerne les riverains qui seraient gênés par la construction de ce gazoduc. Qu'est-ce qu'on fait pour les indemniser pour le bruit, pour le va-et-vient des camions, vos machins en acier, etc. ?

D'autre part, ce qui m'inquiète, mais totalement, c'est le mètre de profondeur pour l'enfouissement des canalisations. Alors là, je crois que vous pourriez creuser à 4 mètres ou plus. Mais, si c'est pour permettre l'entretien facile de ces canalisations, 1 mètre, ce n'est vraiment pas beaucoup.

D'autre part, là, c'est un avis tout à fait personnel qui n'engage que moi en tant que citoyenne et pas la vice-présidente de l'Association que je suis. C'est qu'en général, sur ce type de projet de gazoduc Arc de Dierrey, comme pour d'autres projets, on sait que tout est ficelé dès le départ. Si vous voulez, il y a aussi quelques mécontentements qui s'expriment à travers mon discours.

Enfin, je vais conclure là-dessus. Je ne suis pas convaincue qu'il y ait une indépendance entre ce gazoduc et la centrale thermique à gaz de Verberie.

Pierre GERVASON, CPDP

Après l'intervention de Madame, GRT, vous avez la parole. On a parlé de Verberie. On a parlé de CRE. On a parlé d'Internet, de communication, d'information.

Anne-Sophie DECAUX, directrice adjointe régionale Ile-de-France, Oise, Basse et Haute-Normandie (GRTgaz)

Je vais quand même répondre sur les 50 ans et puis sur GRTgaz en 2005 parce qu'il y a des personnes qui n'ont peut-être pas compris ce que vous aviez noté. En fait, je disais qu'à GRTgaz, nous exploitons des canalisations de transport de gaz depuis 50 ans. Pourquoi je disais ça ? Parce qu'en fait, GRTgaz est bien une filiale du Groupe GDF Suez et dans GDF Suez, il y a GDF pour Gaz de France. En fait, Gaz de France est l'opérateur du réseau de transport en France, historique, et a fusionné avec Suez pour devenir GDF Suez. GRTgaz qui était avant la Direction Transport de Gaz de France est devenue une filiale de Gaz de France, tout d'abord, en 2005 et ensuite, il y a eu la fusion GDF et Suez en 2007. Voilà un peu l'historique. Mais, la région par exemple dont je m'occupe existe et existait déjà auparavant, exactement avec les mêmes structures, le même personnel et n'a pas changé avec la fusion de GDF Suez. Ça a été des rattachements d'entités

différentes. Voilà les explications et pourquoi c'est vrai que nous, nous considérons que nous exploitons le réseau de transport depuis 50 ans.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je compléterai. J'ai le même souci que vous sur le service public. Je parle sous contrôle de l'exploitant. Mais, le point a été abordé à une réunion très récente avec Patrick Pelle qui est le directeur de région. A l'heure où on vous parle, il y a, sur la région RVS, environ 70 personnes qui sont d'astreinte et prêtes à intervenir au moindre incident. Je pense quand même qu'on peut dire qu'on est présent et je pense qu'à la moindre alerte sur le réseau, il n'y en a pas beaucoup, fort heureusement, on est sur place rapidement et avec les moyens qu'il faut.

Je vais quand même reprendre l'ensemble des points. Effectivement, j'ai noté. Certains sont plus des remarques et je vais aussi compléter, moi, par une remarque puisqu'elles n'appellent pas forcément une réponse très précise. Je ne sais pas qui donne les ordres à la CRE. Ce que je sais, c'est que ce n'est pas nous et que nous, on fait du mieux qu'on peut pour faire notre travail correctement et pas se faire remarquer comme ne respectant pas les règles que la CRE nous fixe.

Concernant la diffusion et l'information, sujet compliqué et, à la limite, je laisserai la Commission de Débat Public intervenir ou compléter si elle le souhaite, c'est compliqué de prévenir les gens. Aujourd'hui, c'est clairement la Commission qui, pendant la phase de débat public, a la main. Mais, ce sont des sujets que l'on travaille ensemble, ne serait-ce que parce qu'au final, c'est le maître d'ouvrage qui les paye. Mais, c'est sûr que si on prend quelqu'un qui ne lit pas la presse puisqu'on a eu même un encart presse qui annonçait la réunion, qui jette ses pubs sans faire de tri, sans les regarder et qui n'a pas Internet, c'est clair que ça devient compliqué de le prévenir. On met en œuvre les trois moyens. Il y a des banderoles dans la ville. Après, on peut toujours faire plus. Je pense qu'aujourd'hui, il y a eu pas mal de choses de faites. Il y a eu certes quelques loupés. Je pense à un encart presse qui ne donnait pas la bonne route ou des choses comme ça.

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

S'il y a une erreur dans la presse pour aujourd'hui, il y en a eu une aussi la dernière fois. Ça, c'est sûr. Je vous donnerai les dates, si vous voulez.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Point à améliorer. Il est clair qu'on n'est pas là pour faire des réunions, j'allais dire, pour le plaisir. On n'a aucun intérêt, nous, de toute façon, à faire des réunions devant des salles vides. Ça, c'est très clair là-dessus. Mais, prévenir les gens est un exercice difficile et où, en plus, on peut faire des erreurs et ce n'est pas toujours facile, d'ailleurs, avec la presse régionale qui, parfois... Bref !

Sur les conventions de servitude avec les riverains, effectivement, j'allais dire, on ne fait rien. C'est peut-être un sujet sur lequel on pourra réfléchir. Je pense qu'on est loin d'être les seuls à occasionner des gênes. C'est vrai qu'il y a une nuisance pendant les travaux. On n'est pas les seuls à faire des travaux. On les fait plutôt loin des habitations. Je pense qu'on n'est pas le premier gestionnaire qui gêne le plus les riverains. Je pense que les communes, d'ailleurs, ne serait-ce que parce qu'elles gèrent le domaine routier, sont probablement plus exposées que nous. C'est probablement un vrai sujet. Il est très global. On essaie, nous, de faire du mieux qu'on peut. Notamment, les gênes ne sont pas que le bruit. Elles sont d'autres ordres par rapport à l'utilisation

de chemins, par rapport à l'accès à des parcelles. Je pense à des parcelles agricoles. On essaie d'être à l'écoute et de trouver des solutions. On ne peut pas nier qu'il y a une nuisance. On est quand même plutôt au milieu des champs, d'une façon générale, si je fais une caricature, que sous les routes. Je pense qu'on n'est vraiment pas celui qui gêne le plus. Mais, si on peut s'améliorer, on ne manquera pas de le faire.

Vous avez fait une remarque sur la profondeur des ouvrages. C'est un sujet qu'on a souvent abordé. Sur les 32 000 kilomètres de réseau, il y en a quand même beaucoup plus qui sont à 60 de profondeur qu'à 1 mètre. On applique la réglementation. La réglementation évolue. A un moment, c'était 60. Puis, c'était 80 jusqu'à il n'y a pas très longtemps. Depuis 2006, on est passé à 1 mètre. Aujourd'hui, on pose au moins à 1 mètre en terrain naturel. Je n'ai pas d'avis. Ce qu'on constate, c'est que, d'une façon générale, on a somme toute peu d'incidents. J'évoquais tout à l'heure les travaux à proximité, etc. On est dans des zones somme toute assez peu fréquentées. Là aussi, ce n'est forcément pas une excuse ou une bonne raison. Mais, enfin, c'est globalement plus que la plupart des gens qui posent des ouvrages, notamment sous les routes dans les villes. Aujourd'hui, c'est un équilibre et ce n'est là aussi pas nous qui choisissons puisque ça nous est fixé par des règles de sécurité qui nous sont fixées par l'administration. Aujourd'hui, c'est 1 mètre. On pose au moins à 1 mètre. Bien souvent, on est un peu plus profond. Le débat est ouvert. Aujourd'hui, ce qu'on constate, c'est que moyennant des mesures de prévention ou des moyens de surveillance, ça occasionne très peu d'incidents. La question est posée. Après, on est aussi dans des règles, j'allais dire, économiques. Poser plus profond, ça veut dire des tranchées plus large. Ça veut dire un impact plus important pendant les travaux. Le sujet n'est pas très simple quand on le prend dans tous ses aspects.

Vous avez fait une remarque – je pense que je ne vous convaincras pas – sur l'indépendance entre la centrale de Verberie et ce tuyau qui passe à proximité. Je pense qu'on pourrait passer toute la soirée à en discuter. Je n'ai pas les moyens de vous convaincre. J'ai cru comprendre qu'il se passait des choses sur la centrale qui me laissent relativement de marbre. Parce que, que la centrale se fasse ou ne se fasse pas, ça ne jouera pas du tout sur la décision de réaliser ou pas ce projet. Moi, je le sais. Mais, comme je n'ai pas les moyens de vous le prouver, ça ne sert pas à grand-chose.

Je ne sais pas à quoi vous pensiez. Mais, quand vous avez dit que sur ce type de projet, tout est ficelé, je n'ai pas compris ce que voulait dire le « tout est ficelé ». Aujourd'hui, le projet n'est pas décidé, ne serait-ce qu'on l'a évoqué, il y a quand même 700 millions d'euros à mettre sur la table. Il faut quand même qu'il trouve sa justification. Le tracé fait l'objet d'un certain nombre d'études qu'on est en train de conduire : étude de sécurité, étude d'impact. Il y a des enjeux très contradictoires qui sont à prendre en compte, entre des enjeux environnementaux, l'urbanisme, les enjeux agricoles. Aujourd'hui, on a un tracé à trouver en fonction d'un certain nombre de critères. Les études sont en cours. Tout n'est pas ficelé. Quand, moi, j'ai récupéré ce projet, il y a un peu plus d'un an, vous savez, la feuille de route était simple. « On pourrait avoir besoin d'un tuyau. Il doit aller de Cuvilly à Voisines en passant par Dierrey. » A partir de là, on fait notre travail du mieux qu'on peut. On a commencé par une étude de sensibilité. On a travaillé sur une aire d'étude. Il y a une carte qui n'est pas très lisible dans le dossier sur une aire très large. Là-dessus, on fait une analyse un peu plus fouillée en fonction des zones PNR, les Zones protégées Natura 2000, les franchissements de points particuliers comme les vallées. Au fur et à mesure, on progresse et on affine notre tracé. A la fois, aujourd'hui, on n'a pas de tracé. On n'a pas la certitude de faire le projet. Là aussi, je n'ai pas les moyens de vous le prouver. Je ne peux que me contenter de vous le dire.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

Pourquoi n'avez-vous pas sollicité le PNR dans la première phase d'étude ? Ce sont les propos du PNR peut-être ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Ce sont les propos du PNR, oui. D'ailleurs, comme vous étiez présent à la réunion de Verberie, vous vous rappelez peut-être que la directrice du PNR était là, qu'on a échangé, qu'on a prolongé la discussion.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

Elle était là parce qu'elle était invitée. Je veux dire simplement, il ne faut pas être tenté de lire. Encore une fois, soyez honnête. Essayez quand même de comprendre un petit peu mon point de vue, on va le dire clairement, d'opposant au projet. Vous l'avez bien compris. Je ne vous aide pas dans votre travail. Dans mon point de vue d'opposant, il est clair que je souligne quand même certaines défaillances qui sont, à mon sens, représentatives de la légèreté avec laquelle ce dossier est mené. Effectivement, vous n'avez pas consulté le PNR dans la première phase d'approche, contrairement à ce que vous dites maintenant. Elle est venue à la première phase. La directrice du PNR est effectivement venue à la première réunion à Verberie. Maintenant, ça dénote, si vous voulez, l'état d'esprit. On va se lancer dans le débat public parce que ça fait bien, parce que ça donne une plus-value. Quand on voit la qualité des réponses que vous apportez aux questions qu'on vous pose, ne serait-ce que sur Internet - elles y sont ces réponses, vous pouvez les relire – sincèrement, je dirais que si j'avais à apporter de telles réponses à des questions que me posaient les professeurs lorsque j'étais à l'école, je n'aurais pas eu la moyenne. Je ne vous donne pas la moyenne dans ce domaine en tous les cas.

Pierre GERVASON, CPDP

Ma foi, tout le monde est invité aux réunions publiques dans le cadre du débat public. Effectivement, il n'y a pas de censure à l'entrée en disant : « Vous, on ne vous laisse pas entrer parce que vous représentez... »

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

Alter ego était là, bel et bien présent pour voir, effectivement, comment ça allait se passer. Alter Ego, je le rappelle, est quand même l'agence de communication de Direct Energie et qui supporte le projet de Verberie. C'est peut-être un hasard effectivement.

Pierre GERVASON, CPDP

Ecoutez, ils font comme tout le monde. Ils lisent le journal, reçoivent les prospectus. On ne peut pas interdire l'entrée, demander les papiers à chacun : « Qui représentez-vous ? » Alter Ego, Veolia, je n'en sais rien.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

Alter Ego avait invité GRTgaz à sa réunion de présentation du projet de Verberie. Encore un hasard.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je vais quand même répondre.

Pierre GERVASON, CPDP

GRT et le hasard.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

La première chose, que des gens comme vous participent à la réunion, ça ne me contrarie pas du tout et ça nous aide à avancer contrairement à ce que vous pouvez penser. Vraiment, ça ne me pose aucun problème. Laisser entendre qu'on n'aurait pas invité la directrice du PNR et qu'on aurait invité Alter Ego est quand même, excusez-moi, très tendancieux. Nous, on vient en tant que maître d'ouvrage. La porte est ouverte. N'importe qui peut venir. On est bien d'accord. Je reviendrai quand même sur un point, c'est le débat public. Alors, ce n'est pas un truc qu'on décide comme ça pour faire bien. Je pense que les gens de la Commission le diraient mieux que moi. C'est quelque chose qui est très cadré, qui relève d'un certain nombre de critères. Aujourd'hui, on le fait. On ne regrette pas de l'avoir fait. On le fait du mieux qu'on peut, même si on n'a pas la moyenne. En plus de ça, l'intérêt d'un débat public, c'est de le faire en amont avant qu'un projet soit décidé et avant que les contours en soient complètement définis. On ne peut pas, à la fois, nous reprocher de ne pas avoir vu tout le monde sur un territoire de 300 kilomètres et après, nous dire : « Tout est ficelé ». A un moment donné, il y a un compromis à trouver. Effectivement, au moment où on fait le débat public, on a vu un certain nombre d'institutions. On a vu notamment les DREAL, les DIREN pour prendre en compte le territoire. On utilise au maximum les documents qui sont disponibles. On parlait d'Internet. Aujourd'hui, il y a des sites qui sont particulièrement riches, notamment pour prendre en compte les enjeux environnementaux. Effectivement, au moment où on présente ce fuseau en débat public, on n'a pas vu tous nos interlocuteurs. Notamment, on n'avait pas vu avant le PNR comme on n'avait pas vu non plus un certain nombre d'Associations. Parce que tant qu'on n'a pas un petit peu plus d'idées sur l'endroit où on pourrait passer et quelles sont nos pistes de solutions, on fait perdre du temps aux gens. Ils n'ont pas que ça à faire. Aujourd'hui, c'est un peu facile. Oui, on n'a pas vu tout le monde. Bien sûr qu'on n'a pas vu tout le monde.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

C'est vrai que quand on a un gazoduc qui passe sur un PNR, ça ne sert à rien. Je ne mets pas en cause le fait que vous n'ayez pas contacté tout le monde. On ne peut pas contacter tout le monde. Ça, je l'entends bien. Maintenant, ce fuseau, il a été tracé. Lorsque vous tracez un fuseau et qu'effectivement, vous vous dites : « Ah mince, il passe sur le PNR, ce truc », c'est peut-être la première chose à faire. C'est soit de faire le tour du PNR, soit d'aller voir le PNR. Vous ne l'avez même pas fait en étude préliminaire. Je veux dire, je ne comprends pas que ça ne vous soit pas venu à l'esprit de le faire d'une manière urgente et prioritaire. C'est ça. Pour moi, c'est une priorité. Pour vous, ça n'en est pas une. Maintenant, ça en devient une parce qu'il y a eu une discussion. Le débat

public, au moins, a permis d'apporter ce point et ça, je vous en remercie là-dessus. C'est qu'effectivement, ça a ouvert les yeux sur pas mal de choses. C'est quand même une avancée, on va dire. Mais, ne continuez pas à faire de l'autosatisfaction. Vous n'avez pas fini d'apprendre. Vous allez continuer à le faire comme moi, j'apprends également tous les jours. C'est tout. Ne me dites pas que le truc était bien fait, l'étude était bien faite et ainsi de suite. Ne restez pas dans l'autosatisfaction, ça n'apporte rien.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je ne pense pas être dans l'autosatisfaction. C'est simplement pour vous répondre qu'au moment où on fait un fuseau d'étude, on a d'autres moyens de déterminer notamment les Zones Natura 2000, etc. Oui, on n'avait pas vu le PNR comme on n'avait pas vu un certain nombre d'autres organismes. Vous accordez manifestement beaucoup d'importance au PNR dès les études préalables. Il y a des études préalables depuis un certain nombre d'années. On fait des fuseaux. Parfois, on se trompe. On sort du fuseau. Ça nous arrive. C'est arrivé sur un projet qui relevait d'un débat public. Non, on n'est pas infaillible. Même aujourd'hui et même après avoir rencontré le PNR, ça ne remet pas en cause la vision qu'on avait de ce territoire-là parce qu'aujourd'hui, il y a d'autres moyens d'avoir des informations que d'aller rencontrer une directrice qui n'est pas particulièrement disponible et qui, de toute façon, ne nous recevra pas 4 fois de suite en trois mois. On le sait. On a pu le constater encore récemment. On fait notre boulot du mieux qu'on le peut. Aujourd'hui, on a toujours bon espoir de trouver un tracé dans ce fuseau avec un certain nombre de difficultés. Il y a des zones qui sont largement plus sensibles que la traversée du PNR de l'Oise. Même si c'est une zone importante, il y en a d'autres aussi. Ce chantier fait 300 kilomètres. Quand on fait le débat public, on n'a pas écumé complètement le territoire. On n'a pas des solutions à tout. Vous pourriez nous reprocher qu'on vienne avec des solutions trop ficelées en venant vous voir ou en sollicitant un certain nombre d'interlocuteurs sur le terrain. On n'a même pas fini de voir les Maires.

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur Hugon, je crois que Madame veut compléter. Ensuite, il y a quelqu'un au fond, là-bas, vers la fenêtre. Madame, derrière et vous aussi. Madame d'abord, la fenêtre, Madame devant, les deux personnes derrière en orange et Monsieur devant. On va essayer de s'y retrouver. Allez-y, je vous en prie.

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

Je voudrais juste faire une explication de ce que j'ai dit tout à l'heure sur ce type de projet, on sait que tout est ficelé. C'est qu'on sait quand même en tant que citoyens qui se préoccupent de ce qui se passe en France, qu'il y a des lobbies fort importants. J'en reviens toujours à mon service public. Vous n'êtes pas le service public, GRTgaz, ni même EDF Suez dont vous êtes une société. Ce que je veux dire, c'est qu'on sait que tout est ficelé sur ce type de projet. Les décisions sont prises. Bien sûr, il y a du débat public. Mais, on a franchement l'impression... Je n'étais pas là à la première réunion, mais quand j'entends Monsieur qui a posé des questions, qui n'a pas eu les réponses, etc., je me dis : qu'est-ce que je fous là ? D'accord ? D'autre part, je vous ai annoncé que j'étais vice-présidente d'une Association de Défense de l'Environnement. Il nous arrive d'aller dans de nombreuses réunions dans l'Oise, pas sur des projets similaires, sur d'autres types de projets : le transport ferroviaire de voyageurs ou autres. Finalement, on écoute ce qu'on dit lors du débat, mais,

finalement, tout sort et ce que nous avons pu dire n'est pas pris en compte. Permettez-moi de remettre ça sur le tapis ce soir parce que c'est une appréhension que j'ai.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci. Peut-être avant que je ne redonne la parole à la salle, Michel Giacobino pourrait dire un mot sur la CNDP et la Commission qui n'est pas une opération, disons, de lavage vert ou de lavage démocratique, mais qui est autre chose qu'un alibi.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je voudrais simplement préciser que ce n'est pas GRTgaz qui organise les réunions, c'est la Commission du Débat Public. Ce n'est pas la même chose. Si ce projet éventuel puisque, contrairement à ce que vous dites, il n'est pas ficelé, est soumis à débat public par la Commission Nationale du Débat Public, c'est parce que, d'abord, la taille du projet, son diamètre, sa longueur, son prix imposent que la Commission Nationale du Débat Public examine s'il y a lieu ou pas de faire un débat public. Ensuite, c'est un projet d'envergure nationale. C'est un projet qui, pour la Commission Nationale du Débat Public, a été considéré comme devant faire l'objet d'un débat public, dans la mesure où il touche au sol et il peut avoir, effectivement, des impacts qu'on n'imagine pas parce qu'une fois qu'on a fermé la tranchée, il se passe quand même des choses dessous. D'autre part, c'est un projet qui est également suffisamment important pour avoir des conséquences sur l'environnement, sur l'environnement économique, sur le développement, sur l'aménagement. Toutes ces questions méritent un débat public. C'est donc la Commission Nationale du Débat Public qui a décidé de soumettre ce projet et qui a demandé à GRTgaz de participer à ce débat. Mais, ce n'est pas GRTgaz qui l'a décidé dans une optique de verdier.

Pierre GERVASON, CPDP

Juste un point pour le PNR. Nous avons rencontré la directrice du PNR en pleine forêt à Orry-la-Ville et c'est nous, Commission, qui l'avons informée du débat public et qui l'avons invitée. Elle n'est pas venue par surprise ou autre. Elle avait été clairement invitée par nous-mêmes pour participer aux réunions locales. Il y a une question près de la fenêtre. Après, là, là et là.

Sébastien JALLON, société SIBELCO

Ma question est simple. Je voulais savoir quelle était la compatibilité du pipeline avec les carrières ? Parce que, dans le fuseau, il y a un certain nombre de carrières qui existent déjà, notamment au Sud de Crépy, au niveau de Trumilly. Je pense que ça doit être le cas au niveau de Villeneuve-sur-Verberie également. Ça doit être mes confrères. Ma question est simple. Là, vous mettez 1 mètre au niveau du terrain agricole. Je voulais savoir au niveau des carrières puisqu'en fait, dans le fuseau qui est très resserré surtout au niveau de Crépy, comment faire pour que ça reste compatible d'un point de vue technique déjà ? Parce que, par exemple, au niveau de Crépy, il y a des tirs de mines. Ça engendre des secousses, même si elles sont mesurées et faibles. Au niveau risque, il faut en tenir compte. Au niveau du développement économique encore de la région, les autorisations de carrière, c'est prévu pour 30 ans en général. Est-ce que c'est possible pour vous, je ne sais pas, de passer dans l'autorisation d'exploitation d'une carrière ou est-ce que vous êtes obligés de passer à côté ? Parce que, pour les terres agricoles, je pense que vous ne demandez pas d'autorisation. Vous dites : « On passe là ». Au niveau d'une carrière, si vous passez au milieu de la

carrière, c'est bien simple. On arrête la carrière. Au moment où on s'approche du tuyau dans les 20 mètres, on s'arrête. On ne peut pas reprendre derrière. On ferme et on licencie les personnes qui travaillent dans cette zone-là. Voilà ma question.

Pierre GERVASON, CPDP

La carrière.

Thierry GOBE, GRTgaz

Le passage dans les carrières est négocié, discuté avec les gestionnaires des carrières. C'est à peu près tout ce que je peux vous dire pour l'instant. On va tenir compte des projets de carrière. On ne passera pas là où il y a des projets. On ne passera pas non plus dans les carrières en exploitation. En revanche, si on peut, on passera dans des carrières qui ont été réaménagées après coup. Là, on creusera plus profond. Je ne connais pas la position exacte des carrières. L'ingénieur tracé ici présente pourrait peut-être apporter des précisions ? Je ne sais pas.

Hélène MORIN, Ingénieur tracé (GRTgaz)

Les carrières nous ont été citées par les élus qu'on a déjà rencontrés, y compris les projets. Dans le cadre des études, on collecte aussi les documents d'urbanisme. Il y a des secteurs qui sont identifiés et réservés pour les futures carrières. Evidemment, on en tient compte dans les études de tracé.

Pierre GERVASON, CPDP

Est-ce que ça vous satisfait, Monsieur, comme réponse ? Attendez, dans l'ordre, il y a Madame. Après, Messieurs, là, et après là-bas. On respecte la chronologie. Allez-y, je vous en prie.

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

Nous avons soumis à votre projet un cahier d'acteurs. Le cahier d'acteur a été retenu, je vois qu'il apparaît dans les documents. J'aurais voulu savoir combien d'autres cahiers d'acteurs ont été déposés. Je n'en vois que 4.

Pierre GERVASON, CPDP

Justement, il n'y en a que 4. On peut vous dire lesquels.

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

J'ai eu le dossier de presse en entrant et je pensais qu'il y en avait plus. Est-ce que l'information est bien passée ? Est-ce que les gens n'ont pas réagi ? C'est quand même 300 kilomètres avec, je suppose, beaucoup d'Association sur le parcours. Je suis un petit peu étonnée.

Pierre GERVASON, CPDP

Bien sûr. Mais là, si vous permettez, c'est au rôle d'Associations, de personnalités ou de personnes de prendre le soin d'écrire un cahier d'acteur. Ce qui nécessite un certain travail parce qu'au minimum, ils font en général tous 4 pages. Dans d'autres projets plus nationaux, il y en a plusieurs dizaines. Mais, ce sont des projets presque de sociétés. Ça sort d'un impact local tel que vous l'avez actuellement. S'il y en a 4, ma foi, on ne les censure pas. On essaie de les provoquer chaque fois que l'on peut. Il y a les personnes qui en écrivent et celles qui disent : « Oui, oui, c'est bien. Mais, non, non. Peut-être que oui. Peut-être que non ». Nous aussi, on regrette. Plus il y en a et mieux ça vaut pour l'expression.

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

Sinon, je remarque quand même que, sur les 300 kilomètres, il va y avoir un passage si j'ai bien compris de 7 fleuves.

Pierre GERVASON, CPDP

Sans doute. Oui.

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

J'en ai compté 7.

Pierre GERVASON, CPDP

GRT les a comptés mieux que nous.

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

Pour notre Association, c'est une préoccupation majeure parce que le canal de l'Ourcq, en plus, n'est pas un ouvrage très facile à traverser. Qu'est-ce qui a été réalisé dans vos esprits pour passer des endroits aussi sensibles, aussi fragiles, aussi bien au niveau de la flore, que de la faune, que du paysage, etc. ?

Pierre GERVASON, CPDP

Le fuseau, le tracé, les choix.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais peut-être retracer un petit peu les étapes en termes d'études qui ont été conduites et qui le seront. Comme je le disais, la première étape, au sein d'une aire d'étude – l'aire d'étude, en gros,

c'est une ellipse dont le plus grand axe a la longueur du projet et qui, en largeur, fait à peu près entre 25 et 30-40 %, ça dépend des projets de cette longueur – on mène une étude de sensibilité. C'est la première phase de l'étude, celle à laquelle le Parc Naturel nous a reproché de ne pas avoir été associé. Elle s'effectue essentiellement sur base cartographique, en principe sans contact, sur la base des éléments qu'on arrive à collecter auprès des DIREN, sur les sites des Associations et autres. On recense, à travers ça, les Zones Natura 2000, les ZNIEFF type 1, type 2, les projets de réserve naturelle lorsqu'il y en a, les réserves existantes. Tous les éléments qu'on arrive à identifier. Ce premier tamis, si j'ose dire, sert à définir le fuseau d'étude qui a été présenté. Sur ce fuseau d'étude, nous faisons réaliser une étude d'impact. En fait, au début de l'étude d'impact, a été lancé pour ce projet-là, mais ce n'est pas systématique pour tous les projets, un débat public. Mais, en parallèle, nous engageons, nous, des contacts. Ces contacts se font traditionnellement dans l'ordre suivant : services des préfectures, DREAL, DRIRE, DIREN, selon, élus. En général, quand on rencontre les élus, ils nous indiquent un certain nombre d'Associations qu'il convient d'aller voir et nous rencontrons ces Associations. C'est dans cet ordre-là qu'on le fait. Ça explique, notamment, un certain nombre de loupés vis-à-vis de certaines Associations parce que, parfois, les élus ne nous les ont pas signalées ou vis-à-vis du Parc Naturel. Effectivement, là, c'est un loupé réel. Ces contacts nous permettent d'approfondir, d'identifier un certain nombre de données complémentaires, de préciser ce que nous avons identifié dans l'étude de sensibilité. Parallèlement, l'étude d'impact est conduite par un bureau d'étude spécialisé et cette étude d'impact comprend, notamment, un volet faune/flore assez détaillé.

Dans le cas présent, il a été confié à une société qui s'appelle IEA qui est un des plus gros cabinets d'écologues en France actuellement. Ce n'est pas le plus gros, mais c'est un des plus gros. L'étude de sécurité, quant à elle, a été confiée à EGIS, qui est un gros bureau spécialisé en études d'impact d'ouvrages linéaires. Là, aujourd'hui, on en est dans cette phase-là, phase de recensement, de collecte. On ne peut pas encore dire à partir de là comment on va passer. Nous allons rencontrer un certain nombre d'autres organismes. Je pense aux Fédérations de Pêche pour les cours d'eau, l'ONEMA bien entendu. Les contacts sont en cours. D'autres organismes, par exemple les services de la navigation quand on veut traverser les cours d'eau navigables, bien entendu, etc., etc. Je ne peux pas vous les citer tous parce que je ne les ai pas forcément en tête. D'un projet à l'autre, on en découvre. Ces contacts nous permettent, effectivement, d'identifier les secteurs les moins sensibles pour les traverser pour le passage, étant entendu que les vallées sont toujours des zones très sensibles, très difficiles, très délicates parce qu'elles sont souvent associées à une certaine richesse écologique, bien sûr, mais également un développement de l'urbanisation. C'est l'un ou l'autre, parfois les deux. Il faut réussir à se faufiler au niveau de ces types d'enjeux. L'étude d'impact va nous préconiser un certain nombre de choses. Les contacts que l'on a pris également, notamment sur les périodes les plus propices et sur des mesures préventives qu'il conviendrait de faire pour préserver, notamment, la faune dans les cours d'eau ou sur les berges. Je sais que les Fédérations de Pêche ou l'ONEMA nous préconisent parfois des pêches électriques pour faire des inventaires, notamment, d'espèces. On met en œuvre certaines dispositions pour limiter les risques d'endommagement de frayères, par exemple, dans les cours d'eau.

Qu'est-ce que je peux vous dire de plus ? Je ne sais pas. Là, je me tourne vers mes experts dans le domaine. Je ne sais pas si j'ai oublié des choses fondamentales. Après, les modes de franchissement des rivières. Là, je suis, par contre, purement dans la rivière et plus dans la vallée. On n'a pas le droit de poser de canalisations aériennes. Elles sont systématiquement enterrées. La technique la plus classique est la technique dite de l'ensouillage. C'est généralement plutôt réservé à des cours d'eau de faible valeur écologique, généralement des grands fleuves. Ça consiste, en fait, à curer le fond de la rivière et amener par flottaison une pièce qui a été préformée au profil de la rivière. On fait des levées bathymétriques pour ça. On va former une pièce en acier qui sera lestée, amenée par flottaison sur le cours d'eau, descendue. La mise en place au fond de la tranchée qui aura été

draguée sera vérifiée par des hommes-grenouilles et on remblaye par-dessus. Les berges sont généralement stabilisées à l'aide de techniques type fibres végétales, etc., et par re-végétalisation. Les végétaux sont ceux qui sont préconisés par les gestionnaires des cours d'eau. On n'introduit pas d'essences particulières. Il y a une première phase effectivement où on utilise la fibre de coco pour stabiliser ça, de façon à permettre aux plantes de reprendre. Dans des cas très particuliers où les cours d'eau ont des régimes extrêmement violents, ce n'est pas le cas par ici, mais ça arrive par exemple dans le midi où on traverse l'Ouvèze, on traverse la Durance, on traverse un certain nombre d'autres cours d'eau comme ça avec nos canalisations, là, on peut être amené à faire des enrochements. Mais, il ne sera pas question de le faire ici.

Une autre technique est la technique dite du forage dirigé. Cette technique est un petit peu difficile à expliquer. Peut-être que sur diapo, ce serait plus simple. Le forage dirigé, ça consiste à passer sous le lit de la rivière sans y toucher. C'est une technique qui est dérivée de l'activité pétrolière, de l'industrie pétrolière. Ça consiste à installer sur une berge ce qu'on appelle un rig de forage. C'est ce que vous voyez en vert tout en haut. C'est une foreuse en quelque sorte qui va creuser progressivement, qui va actionner un trépan. Mais, au lieu de faire des puits verticaux comme dans les cas de puits de pétrole, on fera un puits qui sera incliné, subhorizontal, je dirais. Le trépan est articulé, ce qui permet d'orienter le trou que l'on va créer. On part d'une berge, on tire, on guide et on sort d'un autre côté, en général de manière très précise. La position de la tête est parfaitement connue par des systèmes magnétiques. Lorsque l'on est sur l'autre berge, on accroche au train de tige et au trépan ce que l'on appelle un aléreur. C'est cette chose-là qui va permettre d'augmenter le diamètre du trou et on va faire des passes successives, passes qui permettront d'arriver à un diamètre de trou permettant d'enfiler le tube, lequel aura été préalablement construit sur l'autre berge. C'est une technique qui est parfaitement au point, qui marche bien, sauf dans deux cas. C'est lorsque le sol est granuleux. Les galets, c'est terrible parce qu'on casse systématiquement les trépans. Le sable, parce que le trou se rebouche. On essaie donc d'aller assez profond pour mieux réussir et on préfère des terrains un peu durs, un peu compacts (calcaire ou argile). On peut se mettre très profondément. En général, cette technique-là nous amène à poser des canalisations à une vingtaine de mètres sous le lit. Lorsque l'on est à proximité de canaux, on utilise une autre technique, celle du micro-tunnel. Le micro-tunnel, ça consiste en creusant de part et d'autre de l'obstacle à franchir des niches. On creuse deux tranchées relativement vastes qui vont accueillir un système de vérins, lesquels vont pousser des buses (des gaines) soit en béton, soit en acier, de grand diamètre, vont les pousser sous l'obstacle. On va éventuellement creuser, soit avec des foreuses... Il y a diverses techniques d'excavation, je dirais. Une fois qu'on a débouché de l'autre côté, les tubes vont être amenés un par un, soudés au tube précédent et enfilés progressivement dans cette gaine. Ce sont les techniques de franchissement des cours d'eau les plus classiquement utilisées. Je ne sais pas si j'ai répondu.

Pierre GERVASON, CPDP

Oui. Madame, est-ce que ça vous convient ?

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

Par contre, en tant que Crépineoise, le fuseau se rétrécit beaucoup à la hauteur de Crépy. Il y a un obstacle d'après moi majeur, qui se trouve être le Bois du Roi et qui ne vous permet pas de passer à l'Ouest. Vous parlez de déborder à l'Est. Mais, quand on regarde le fuseau, il n'y a pas plus de place. Alors, vous allez où ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais passer peut-être la parole à Hélène.

Hélène MORIN, ingénieur tracé (GRTgaz)

Excusez-moi, je n'ai pas très bien compris votre question.

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

Le fuseau, à la hauteur de Crépy se rétrécit énormément. Vous dites que vous ne pouvez pas passer à l'Ouest parce qu'il y a le Bois du Roi, mais que vous allez passer par l'Est. La ville de Crépy se trouve, en tout cas sur ma carte, totalement en bordure. Je me demande où est-ce que vous allez aller ?

Hélène MORIN, Ingénieur tracé (GRTgaz)

Effectivement, c'est un des endroits où le fuseau est le plus étroit et il faut qu'on trouve un passage entre le Bois du Roi et la ville de Crépy.

Pierre GERVASON, CPDP

Excusez-moi, GRT, vous auriez un bout de carte à passer peut-être ?

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

Il n'y en a pas.

Pierre GERVASON, CPDP

Y a-t-il une suite à la question ? Madame.

Hélène MORIN, Ingénieur tracé (GRTgaz)

Sur cette carte, vous avez le Bois du Roi qui est là, qui déborde un petit peu sur le fuseau et la ville de Crépy qui est là. C'est ce que j'entendais par étroit, c'est-à-dire que le fuseau, on ne l'a pas fait exactement réaliste au point de bien contourner la limite urbanisée de Crépy et de bien contourner la limite boisée du Bois du Roi. Mais, l'idée, c'est de trouver un passage entre les deux. Il y a des terrains agricoles.

Pierre GERVASON, CPDP

Attendez, Monsieur, s'il vous plaît, vous prendrez la parole. Il y a d'autres personnes qui veulent intervenir avant vous. Si vous permettez, on va laisser Madame finir de poser sa question par courtoisie.

Virginie HEUDE, vice-présidente pour la région de l'Oise de l'Association de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses affluents (ASBVO)

Le Bois du Roi, il se trouve vraiment dans la commune d'Ormoy-Villers. Il est vraiment très proche et, en plus, dedans, il y a, en ce moment, un projet de centrale d'enfouissement des déchets. C'est une Zone Natura 2000. Bon courage !

Pierre GERVASON, CPDP

GRT, vous avez un complément ? Vous notez la remarque de Madame.

Hélène MORIN

Oui. Un petit complément quand même. Ce projet d'enfouissement nous a été signalé. Le fait que ce soit Natura 2000, c'est évidemment un des enjeux forts qu'on va prendre en compte. On ne passera pas dans le Bois du Roi. On ne passera pas dans les limites de Natura 2000.

Pierre GERVASON, CPDP

Bien. Attendez, si vous permettez, il y a Monsieur qui trépigne depuis un moment. Monsieur, vous, là, après, Monsieur devant et après ici, s'il vous plaît.

De la salle

Simplement, je voudrais faire une petite remarque. Vous avez noté que nous sommes plusieurs des Associations autour de la centrale de Verberie. Nous sommes là aujourd'hui parce que le 19 octobre 2009, vous avez fait un débat public, à Verberie, le même jour que le fameux conseil municipal de Verberie qui a voté pour la modification du PLU de Verberie, pour faire cette centrale. On ne serait pas là aujourd'hui si on avait pu assister à votre réunion qui était, à la même heure, malheureusement du conseil municipal, à quelques minutes près.

Pierre GERVASON, CPDP

Pour histoire, ça explique peut-être certaines erreurs. Les lieux de réunions et les dates sont déterminés plusieurs mois, même, je dirais, plusieurs semaines à l'avance. Quelquefois, il est difficile de changer au dernier moment entre salle des fêtes, salle polyvalente, salle de Mairie, etc. On le regrette. Pour Verberie, la date était retenue. Pour info, on a eu des sollicitations qui nous disaient : « Essayez de faire la réunion un autre jour ». Nous avons maintenu la date qui était retenue pour ne pas donner l'impression entre guillemets de nous dégonfler ou autre chose. La date était prévue à Verberie. Nous avons tenu la réunion à Verberie malgré le conseil municipal, en sachant que ça apporterait peut-être des perturbations à la réunion. Effectivement, avec le recul, si

on avait déplacé, vous auriez pu participer aux deux. Mais, c'est un point d'opportunité locale qui fait que nous n'avons pas choisi opportunément la même date pour avoir la réunion à la Mairie pour la centrale et la réunion à la salle Omnisport pour le projet Arc de Dierrey. C'est une coïncidence. Monsieur qui était là avant tout le monde, depuis 18 heures 45 ou 19 heures.

Monsieur OLIVIER, Compiègne

J'interviens parce que j'ai travaillé un peu sur les pipelines. Ce que je voulais dire, tout à l'heure, on demandait qui est-ce qui allait payer les 700 millions d'euros ? Je ne sais pas si je vais dire quelque chose de bête ou pas. Mais, comme c'est un tube, il y a une entrée et une sortie. En fait, ce qui m'est venu à l'idée, c'est que les payeurs, ça peut être aussi la Russie, l'Iran, le Moyen-Orient. Est-ce que vous comprenez ma question ? Du moins, ce n'est pas une question. Je voulais savoir si je raisonne bien ou pas ?

Pierre GERVASON, CPDP

C'est une question pour GRT.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je pense que je comprends votre remarque.

Monsieur OLIVIER, Compiègne

Parce qu'en fait, comme c'est un tube, c'est quelque chose de solide. Moi, si je mets ma calculatrice en mode binaire, il y a une entrée et il y a une sortie. En fait, ça peut se faire dans le sens inverse. En fait, les payeurs, ça peut être l'Iran, la Russie ou le Moyen-Orient.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Sauf qu'ils vendent leur gaz.

Monsieur OLIVIER, Compiègne

Oui. Mais, étant donné qu'on va assurer l'approvisionnement pendant 50 ans, pour eux, c'est aussi une belle affaire.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Le raisonnement n'est pas intéressant. Ça serait une première. Je pense notamment au monde du pétrole si on imaginait le même genre de chose. Aujourd'hui, clairement, le système et l'économie globale des systèmes des hydrocarbures d'une façon générale, ils ne fonctionnent pas comme ça.

Pierre GERVASON, CPDP

Un complément, Madame.

Anne-Sophie DECAUX, directrice adjointe régionale Ile-de-France, Oise, Basse et Haute-Normandie (GRTgaz)

Un petit complément aussi. La politique française en termes d'approvisionnement de gaz en France a toujours été de diversifier ses sources d'approvisionnement. Par rapport à beaucoup d'autres pays européens, et ça, on l'a vu bien par exemple en début d'année 2009 lorsqu'il y a eu la crise ukrainienne, ça permet à la France d'être aussi beaucoup moins dépendante d'une source d'approvisionnement comme la Russie ou bien comme l'Algérie ou comme les Pays du Nord. Au contraire, d'accroître la capacité en France de faire transiter le gaz de n'importe quel point d'approvisionnement vers les consommateurs finaux permet de s'affranchir justement d'une trop grande dépendance d'un de ces pays. Vraiment, par rapport à d'autres pays d'Europe, entre autres d'Europe Centrale l'année dernière, on se sentirait beaucoup mieux, lorsque la Russie avait fermé ses vannes à l'entrée de l'Ukraine, que les autres pays qui étaient beaucoup plus dépendants que nous. Ça montrait quand même l'importance aussi d'avoir choisi cette politique de diversification.

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur, ça va ? Il y avait ici une ou deux personnes. Il y a Monsieur en premier qui lève la main et après Monsieur devant lui avec les lunettes. Vous avez tous les deux des lunettes, excusez-moi.

Gilles MASURE, conseiller général du canton de Crépy-en-Valois et Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise

Je voudrais reprendre un petit peu votre propos en général. Je crois que nous sommes confrontés à l'exigence du développement durable. Le développement durable, c'est une tarte à la crème. Mais, je crois qu'en fait, il y a deux choses contradictoires. Il y a le développement et il y a la nécessité de prendre des précautions nécessaires par rapport à ce danger que représente le trou dans la couche d'ozone. Par conséquent, je ne vais pas aller trop loin, il y a une contradiction parfois entre le développement, le but que se donnent les sociétés qui l'assument et le maintien d'un environnement compatible. Or, je crois que nous sommes là devant un territoire qui est fragile, qui comporte notamment la Vallée de l'Automne. Il y a le PNR. Il y a le Bois du Roi. Je cite de mémoire à peu près les grands territoires. Je crois que vraiment, il faut ce débat public. Ce n'est pas une fioriture en plus. Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes condamnés. C'est peut-être le dire de manière un peu forte. Je crois que nous avons la nécessité du débat, mais aussi la nécessité, je suis d'accord avec vous, Madame, d'assumer la diversité des sources d'énergie.

Je crois qu'en France, mais pas seulement en France, d'une manière générale, le développement durable demande l'énergie renouvelable et l'énergie qui existe déjà, qui est en train de s'appauvrir, c'est-à-dire l'énergie fossile. Mais, il faut pouvoir combiner les deux, je le pense. Je pense qu'en même temps, ceux qui vont assumer cette tâche-là, c'est d'abord un service public, mais un service public tel qu'on n'en a jamais connu, un service public qui s'alimente au débat précisément promu par ces Messieurs. De ce point de vue-là, j'aurais un jugement assez sévère sur la combinaison entre un groupe financier, Suez en l'occurrence, et l'ancien GDF. Parce qu'il me semble que la poursuite d'un groupe financier, c'est d'abord le profit, la rentabilité, ou la compétitivité comme on dit. Mais, la compétitivité rejoint la rentabilité. Ensuite, je pense qu'un service public lui, a

pour vocation de répondre aux besoins des usagers. Je ne dis pas que le calcul financier n'est pas nécessaire, mais nous voyons bien au niveau routes, dans le département, nous en sommes à 1,2 million d'euros. Nous avons le même problème que vous, de faire passer un barreau routier entre la RN31 et la RN2 à Crépy-en-Valois. De ce point de vue-là, je crois avoir compris qu'on en est aux études de faisabilité. L'étude de faisabilité ne débouche pas forcément, mais l'exigence demeure.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci Monsieur. Est-ce qu'il y a une réponse à donner du côté de GRT ? Est-ce que c'était une position générale ou vraiment une question bien précise ?

Anne-Sophie DECAUX, directrice adjointe régionale Ile-de-France, Oise, Basse et Haute-Normandie (GRTgaz)

Ce qu'on peut juste dire sur GDF Suez, c'est la position de GRTgaz au sein de GDF Suez parmi les différentes filiales un peu particulières, on l'a répété plusieurs fois, avec le rôle de la Commission de Régulation de l'Energie. GDF Suez aussi, à travers ses filiales comme la nôtre, a vraiment une mission de service public et un contrat avec l'Etat de mission de service public. Un contrat qui vient d'être renouvelé. La Commission de Régulation de l'Energie exerce quand même un vrai contrôle sur nous et est vraiment vigilante à la façon dont nous, GRTgaz, assurons notre activité sur les coûts, sur nos tarifs, sur nos investissements. Il y a une vraie régulation quand même qui est réalisée à ce niveau-là. La Commission de Régulation de l'Energie n'est pas gérée par GDF Suez.

Pierre GERVASON, CPDP

Est-ce que ça vous va, Monsieur ? On passe la parole au Monsieur qui est devant vous justement et après à Madame.

Philippe MARAT, secrétaire de l'Association d'Environnement de Crépy SUD.

La question est sensiblement la même que celle de Monsieur Masure. A qui va réellement profiter la création d'un gazoduc Nord Sud ?

Pierre GERVASON, CPDP

On a une tripartite entre GRT et Monsieur. Monsieur Hugon, vous avez une précision à donner à ce sujet ?

Anne-Sophie DECAUX, directrice adjointe régionale Ile-de-France, Oise, Basse et Haute-Normandie (GRTgaz)

On va reboucler un peu sur tout ce qu'on a dit depuis le début. La Commission de Régulation de l'Energie serait là, elle vous dirait que l'un des premiers buts, c'est le marché du gaz. C'est sur les tarifs.

Philippe MARAT, secrétaire de l'Association d'Environnement de Crépy SUD

Moi, je vous parle de profits.

Anne-Sophie DECAUX, directrice adjointe régionale Ile-de-France, Oise, Basse et Haute-Normandie (GRTgaz)

Nous, transporteur, lorsque l'on prévoit de mettre en place des gazoducs et je pense que Pierre-François Hugon l'a bien dit, on ne prévoit pas de mettre en place des gazoducs pour le plaisir en se disant : « Tiens, il y a bien quelqu'un qui va payer ». On les prévoit parce qu'il y a des demandes. Il y a des demandes de fournisseurs de gaz. Il y a des demandes de consommateurs et la Commission de Régulation de l'Energie qui regarde et le calcul final, c'est de fluidifier tout ce marché avec l'idée, derrière, d'avoir des prix du gaz et de l'énergie en général si, derrière, c'est transformer en électricité ou en appoint, etc., qui soient les plus attractifs possibles sur le territoire. C'est vrai que nous, quelque part, on va profiter du fait qu'il y ait de la demande en gaz et qu'il y ait des demandes de transit. On ne fait pas ça de manière non lucrative non plus, on est une entreprise. Mais, la centrale de Verberie si elle se fait, ce n'est pas nous qui avons été dire à Verberie : « Mettez une centrale à cet endroit-là ». C'est parce qu'il y a des demandes au niveau électrique. Ils ont regardé comment écrêter les points. Ils ont trouvé que les centrales à gaz étaient certainement un bon moyen. Derrière, ils se tournent vers le transporteur en disant : « Comment peut-on avoir un accès à votre réseau ? » Nous, nous répondons. On est là, en fait, nous, pour répondre à un besoin du marché.

Pierre GERVASON, CPDP

Ça vous va ?

Philippe MARAT, secrétaire de l'Association d'Environnement de Crépy SUD

Non. Ça ne me va pas parce que je ne crois pas que le besoin du marché est réel puisqu'on a dit tout à l'heure que la demande en gaz n'était pas si importante que ça.

Pierre GERVASON, CPDP

GRT puis Monsieur en vert et Monsieur en orange. Excusez-moi, je vous différencie par la couleur.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

J'allais dire, il n'y a pas de réponse. Si demain, on doit délester les clients parce qu'on n'a pas anticipé, notamment en diversification de sources d'approvisionnement, on nous reprochera d'avoir un réseau sous-dimensionné. Il n'y a qu'à voir les réactions quand RTE commence à afficher qu'il risque de devoir délester certaines régions quand on est dans des conditions climatiques jugées un peu particulières. Après, est-ce qu'on fait de la « surqualité » en termes de sécurité d'approvisionnement pour les consommateurs ou pas ? Aujourd'hui, c'est une question difficile à répondre. Si on en fait trop, on a l'impression qu'on dilapide de l'argent ou qu'on est là pour faire de la marge. Si on n'en fait pas assez, on ne remplira pas notre mission et le jour où on ne pourra pas l'assurer, on nous reprochera de ne pas avoir assez investi. On est toujours dans cet équilibre

qui est difficile à trouver, sachant, mais c'est une garantie qui vaut ce qu'elle vaut, c'est qu'on l'exerce avec un régulateur dont l'indépendance peut être discutée, etc. Mais, qui, normalement prend du recul et c'est lui qui dit : « OK, ça vous faites ou non, ça, vous ne faites pas ». Quand vous faites, c'est lui qui fixe aussi le niveau de rentabilité et le profit, il est en partie lié au marché, mais il est surtout fixé par le régulateur.

Pierre GERVASON, CPDP

Vous acceptez ? Bon. Monsieur, Monsieur et Madame.

De la salle

Bonsoir. Ma compréhension du projet, finalement, c'est une interconnexion française des différents points d'approvisionnement qui passent par Dunkerque, par l'Alsace ou le Nord de la France. C'est clair qu'on parle d'argent. Mais, pour moi ou pour mon entreprise, ça va potentiellement créer de l'emploi. Je pense que l'emploi, on n'en a pas beaucoup parlé ce soir. C'est quelque chose qui est important. Je connais une société qui fait de la soudure automatique de pipelines, qui est basée à Villers-Cotterêts et à Mitry-Mory, ce n'est pas très loin d'ici. Le pipeline passe à Crépy-en-Valois. Ce serait quand même bien dommage que cette société française ne travaille pas chez elle.

Pierre GERVASON, CPDP

C'est noté. GRT, vous avez un commentaire ? Non. C'est bien noté apparemment.

Monsieur GRICOURT

Je voudrais savoir quelle est la demande des particuliers sur ce gazoduc ? Est-ce qu'il va y avoir des lotissements qui vont être alimentés avec ce gazoduc ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

C'est un vaste sujet. Je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure quand on parlait de la centrale. C'est un peu caricatural, mais on est plutôt sur une autoroute. Aujourd'hui, on fait du transit sur de longues distances. On n'a clairement pas vocation à avoir des piquages pour alimenter tel ou tel point particulier. Autrement, concernant l'alimentation des communes pour avoir un réseau de distribution de gaz naturel, je pense important de rappeler quelques éléments de contexte. Aujourd'hui, d'une façon générale, c'est la commune qui est l'autorité concédante. Dans un certain nombre de cas, ça peut être des syndicats intercommunaux. La commune peut avoir délégué ce pouvoir d'autorité concédante. Aujourd'hui, c'est la commune qui sollicite par un appel d'offres les différents distributeurs qui sont susceptibles d'exploiter et d'être concédants du réseau de distribution et qui retiennent la meilleure offre en fonction de la rentabilité entre l'investissement, le potentiel de placement, le nombre de chauffages qu'on peut réaliser, etc. Il y a quand même une notion de rentabilité globale de l'opération. Dans ce cadre-là, les distributeurs sollicitent le transporteur pour voir les conditions de raccordement. Il est clair que plus le réseau est maillé, plus ça donne des possibilités. Néanmoins, l'expérience montre qu'aujourd'hui, un certain nombre de communes sont alimentées. Je ne vais pas parler à la place des distributeurs. Mais, un raccordement sur un ouvrage comme ça, ça a entre guillemets un coût fixe qui nécessite quand même d'avoir un

potentiel de consommation suffisamment important pour que l'ensemble de l'opération ne soit pas « plombé » par le coût du raccordement au réseau de transport. Mais, aujourd'hui, la balle est clairement dans le camp des communes. Notamment, une fois que le tracé sera déterminé et le projet décidé, ce sera aux communes de voir si ça peut dégager des opportunités et de solliciter les distributeurs qui pourraient potentiellement intervenir et réaliser l'opération.

Monsieur GRICOURT

Simplement, je constate que, dans toutes les communes, maintenant, ils font des lotissements où c'est du tout électrique. Moi, je ne suis pas très habilité et j'ai dû mal à m'exprimer. C'est-à-dire que vous, vous pourriez aller faire des installations de gaz dans les communes. Ça éviterait de faire des centrales électriques qui vont faire du gaz pour chauffer ces zones pavillonnaires avec une perte de 47 % d'électricité. C'est simplement pour faire. Tout le monde a le tout électrique. Comme ça, on appuie sur le bouton. On gagne de l'argent. Vous comprenez ce que je veux dire ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Oui. Tout à fait.

Monsieur GRICOURT

Je ne sais peut-être pas très bien le dire, mais vous avez bien compris.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je comprends bien l'idée. En tant que GRTgaz, j'allais dire, c'est difficile. Nous, on gère un réseau de transport. En tant que gazier, je suis assez sensible à ce genre d'argument. Mais là, c'est un avis personnel et assez ennuyeux parce qu'il y a un verbatim et que tout est noté. Je suis un fervent défenseur de l'utilisation du gaz et c'est vrai qu'utiliser une énergie primaire pour la transformer pour, pour, pour, on sait bien que la politique du chauffage électrique est presque une spécificité française liée notamment aux programmes d'installations nucléaires dans les années 70, etc. etc. Tout le monde le sait aujourd'hui. Alors après, on peut le regretter ou on peut en être satisfait. Chacun a son avis. Mais, je partage plutôt votre analyse.

Pierre GERVASON, CPDP

Je vous laisse passer votre tour.

Philippe MARAT, secrétaire de l'Association d'Environnement de Crépy SUD

Monsieur, je peux vous répondre sur les lotissements qui sont créés. Vous savez que les lotissements créés dans diverses régions, notamment, à Crépy-en-Valois, l'urbanisation et la viabilisation de certains lotissements sont financées par EDF. EDF empêche Gaz de France de venir passer les canalisations dans les lotissements.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci pour ce complément. Madame, maintenant.

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

C'est juste une appréciation sur tout ce que j'ai entendu depuis 20 heures. Je ne suis pas tout à fait satisfaite des réponses de GRTgaz. Je trouve qu'il y a quand même pas mal de loupés. Il n'y a pas de réponse. Je comprends, on est dans l'étude de faisabilité. Je serai très opposante au projet dans la région.

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur là-bas qui attend depuis un petit moment. Je vous en prie.

Laurent CHEVIGNY, vice-président de l'Association Pas de centrale en Basse Automne et administrateur du ROSO

Bonsoir Messieurs Dames. J'ai une double casquette. Le ROSO a déposé un cahier d'acteur que vous avez retenu dans le cadre de la CNDP. Ce soir, je vais plutôt parler avec la casquette du ROSO pour donner un petit peu notre argumentaire qui a été développé dans le cahier d'acteur et puis poser quelques questions. Notamment, je pense qu'on a tourné pas mal autour de la centrale de Verberie. Ce projet qui, a côté, est lié ou pas lié. Je pense qu'effectivement, la liaison directe n'est pas forcément établie. Par contre, on ne peut pas nier que la nécessité d'autoroute gazière telle que celle que vous présentez ce soir a un lien effectivement certain avec le développement des cycles « combiné gaz » en France qui sont prévus jusqu'à l'horizon 2020. D'ailleurs, vous le reconnaissez vous-mêmes puisque, dans votre plaquette de présentation, vous nous dites clairement que l'évolution du développement du marché du gaz en France sera liée au développement de la production électrique en France. Vous citez également des chiffres. Il est intéressant de voir qu'en ce qui concerne les centrales « combiné gaz », vous passez d'une production de 1 gigawatt en 2006 à 12,8 gigawatts à l'horizon 2020. Ça fait une augmentation de quasiment 12 gigawatts.

Parallèlement, on vient de voir le Grenelle de l'Environnement puisqu'on y revient. Monsieur Borloo vient de signer, lorsqu'il était à Copenhague, la feuille de route énergétique pour la France. En ce qui concerne précisément la production électrique centralisée, c'est-à-dire la production électrique charbon, fioul, gaz, il nous prévoit une diminution de 60 % des émissions de CO2 à l'horizon 2020. Parallèlement à ça, pour arriver à ce résultat – ça date du 15 décembre (Journal Officiel), ça vient de paraître, c'est tout récent, c'est l'application de la PPI dans la loi – la loi nous dit qu'on va fermer la moitié du parc charbon. C'est-à-dire qu'on va diminuer la production de charbon qui est à 6,9 gigawatts pour la passer à 3,3 gigawatts d'ici 2016 et pour vous à 2,9 d'ici 2020. D'un côté, on va perdre environ 4,6 gigawatts de production charbon et, de l'autre côté, vous nous prévoyez d'augmenter entre les centrales « combiné gaz » qui vont augmenter de 12 gigawatts et les stocks fioul gaz qui vont augmenter de 8,1 gigawatts. On obtient une augmentation de 15,3 gigawatts de production avec de l'énergie fossile gaz. Expliquez-nous, Monsieur, comment, dans ce contexte, vous vous positionnez en termes de Grenelle de l'Environnement et de respect de la politique française en termes de réduction des émissions de CO2 ? Je vous remercie.

Pierre GERVASON, CPDP

Ça soulève un débat.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Aujourd'hui, pour être très clair, les chiffres qui figurent dans notre dossier s'appuient sur les projets dont on a connaissance. Moi, je n'ai pas de posture. En plus, GRTgaz n'a pas de posture aujourd'hui. On a des projets déclarés et qui sont à l'étude. Il n'y a pas que le projet de Verberie effectivement. Quand on fait la liste, on arrive au total qui figure dans notre dossier, sans du tout savoir si ces projets se réaliseront ou pas en fonction de l'avancement dans lequel ils sont. Si, demain, ces projets ne se réalisent pas parce qu'il y a des décisions qui sont prises, notamment par Monsieur Borloo et qu'effectivement, le développement des centrales gaz se fait plutôt conformément à la PPI et au document qui a été publié au Journal Officiel du 15 décembre, dont acte. De toute façon, par rapport au projet Arc de Dierrey, il n'y aurait pas de projet de CCG, on serait à consommation constante et on n'aurait pas de développement. Le projet se ferait dans la mesure où les projets amonts se réalisent puisque la justification du projet est complètement sur la diversification d'approvisionnement. Même si on est sur des chiffres importants, notamment par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui puisqu'on est entre 1 et 2 et on parle de 15, il y a des coefficients multiplicateurs importants. Tout ça représente de l'ordre de 15 % d'augmentation du réseau, environ, un peu plus si vous le souhaitez. Ce n'est pas ça qui conditionne le fait qu'on ait des projets en diamètre 1 200 et de cette importance-là.

Laurent CHEVIGNY, vice-président de l'Association Pas de centrale en Basse Automne et administrateur du ROSO

J'ai une dernière question, toujours sur le lien entre ce projet et la politique énergétique en termes de cycles « combiné gaz ». Je vous demanderais également de répondre à cette question. La CRE, dans son extrait de délibération du 30 avril 2009, a demandé à GRTgaz et à la TIGF de soumettre à la concertation gaz avant fin septembre 2009 une proposition de procédure de raccordement des centrales de production d'électricité, ainsi qu'un document identifiant les zones favorables à leur implantation du point de vue des infrastructures gazières. Je voulais savoir où en étaient ces travaux ? S'ils avaient été rendus publics ? Si ce n'est pas le cas, à quelle date ils seraient effectivement rendus publics ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Là, je vais presque dire, la réponse est facile, mais elle ne va peut-être pas vous satisfaire complètement. Cette question, ça a fait l'objet d'une des questions écrites. Mais, manifestement, la personne qui l'a posée est dans la salle et n'est pas satisfaite de la réponse. Ce travail a été fait dans le cadre d'un groupe dit concertation gaz, de façon transparente. Après, je ne veux pas aller jusque-là.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

Vous m'avez répondu : « Allez sur le site. » Sauf que pour se *logger* sur le site, il faut un *login* qui n'est pas donné aux particuliers.

Pierre GERVASON, CPDP

Pas du tout.

Michel NICOLSKY, Villeneuve-sur-Verberie

Si. Pour avoir accès aux réponses que je voulais, dans le site de la concertation gaz, pas le site CNDP, on ne peut qu'y accéder en tant que professionnel, pas en tant que particulier.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Pour finir de répondre à votre question, effectivement, les travaux sont toujours en cours. Il y a un site. Manifestement, tous les documents ne sont pas accessibles. Par rapport à la commande qui a été passée, l'échéance de septembre 2009 est passée. C'est clair que c'est un sujet de réflexion où, aujourd'hui, on est dans une logique d'échange et de concertation entre les expéditeurs, les deux opérateurs de réseau de transport que vous avez cités (TGIF et nous-mêmes GRTgaz) et bien sûr, la CRE. Je sais que ce travail n'a pas abouti. Je n'en connais pas les conclusions.

Laurent CHEVIGNY, vice-président de l'Association Pas de centrale en Basse Automne et administrateur du ROSO

Je peux me permettre une dernière question ?

Pierre GERVASON, CPDP

Oui. Je vous en prie.

Laurent CHEVIGNY, vice-président de l'Association Pas de centrale en Basse Automne et administrateur du ROSO

Ça concerne plus particulièrement le fuseau que vous avez défini et toujours dans notre cahier d'acteur, deux questions. La première, le questionnement qui est posé dans le cahier d'acteur que nous avons déposé fera-t-il l'objet d'une réponse écrite de votre part ? Sous quel délai ? La deuxième chose, c'est que, comme vous le savez, on a cité le Bois du Roi qui est une zone sensible à côté de Crépy. Je pense qu'on n'a pas trop parlé ce soir du biocorridor de Verberie, Roberval. Là, je reprends ma casquette de vice-président Pas de centrale en Basse Automne. Il se trouve que le projet Direct Energie, comme vous devez le savoir, se situe sur la zone la plus sensible en interconnexion entre les massifs forestiers au Nord de Paris, Chantilly, Halatte et Compiègne. Il se trouve également que votre fuseau traverse ce secteur. J'aimerais savoir si, comme nous le demandons dans notre cahier d'acteur, le Conseil Scientifique Supérieur du Patrimoine naturel sera consulté dans le cadre de votre étude, d'une part ? Si, d'autre part, les Associations telles que le ROSO, participeront également à la définition éventuelle d'un éventuel tracé final si le projet devait aboutir ? Une dernière chose, dans quel cadre le PNR, également, sera associé à toute cette démarche ?

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur Gobe.

Thierry GOBE, GRTgaz

Le CCRPN, oui, effectivement, on présente notre dossier et il émet un avis dont nous tenons compte. Nous allons préalablement présenter les inventaires écologiques que nous réalisons actuellement à la DREAL de Picardie mardi prochain. C'est éminent. Le ROSO, nous avons rencontré son Président, il y a quelque temps et il est convenu, effectivement, que nous travaillons ensemble lorsque nous aurons un peu avancé sur le tracé de manière à l'examiner. Il est convenu qu'on vous le présente et qu'on échange. Concernant le PNR, un rendez-vous a eu lieu avec le PNR d'ores et déjà, effectivement, et nous rencontrons la directrice le 28 janvier prochain.

Pierre GERVASON, CPDP

Très bien. Est-ce que ça vous satisfait, Monsieur ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur. Oui.

Philippe MARAT, secrétaire de l'Association d'Environnement de Crépy SUD

J'ai une question par rapport au fuseau. J'ai remarqué tout à l'heure dans le fuseau que vous avez passé en diapo, notamment celui de Crépy-en-Valois, qu'il manquait un petit hameau qui est Petitvillaire qui est juste à la bordure de votre fuseau. Ça m'amène à cette question que je ne connais pas, mais vous allez me donner la réponse. Quelle est la distance minimale entre un hameau et votre gazoduc ?

Pierre GERVASON, CPDP

C'est le gazoduc de GRT. Ce n'est pas celui de la CNDP.

Thierry GOBE, GRTgaz

La distance minimale entre les habitations et les gazoducs est de 10 mètres. On peut se poser à 10 mètres. Mais, nous essayons de nous poser beaucoup plus loin, bien entendu, dans la mesure du possible. Il est bien évident que quand on doit passer entre deux maisons, il y a un compromis à trouver. Mais, 10 mètres est la longueur minimale. D'un autre côté, nous privilégions plutôt le passage en plein champ. En général, nous ne passons pas à proximité des habitations.

Pierre GERVASON, CPDP

C'est une réponse formelle. Tout à fait. Madame. Pardon.

Patricia DUTHOIT, Crépy-en-Valois

Est-ce que vous considérez le hameau de Petitvillaire que vient d'évoquer Monsieur Marat ? Parce qu'en fait, la question, c'était ça.

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est un regroupement d'habitations. Ce sont des habitations au même titre que n'importe quelle autre commune, maison, ferme isolée. C'est la même chose pour tout.

Pierre GERVASON, CPDP

C'est la dernière réunion. Qui va avoir l'honneur de clore la série de débats publics en posant la dernière question, peut-être lors de la dernière réunion ? Tiens, ça fait la deuxième fois que j'anime la dernière réunion et que je fais la même astuce vaseuse. Est-ce qu'il y a encore des interventions de la part de l'assistance ? Peut-être pas. Oui. Non. Madame ? Non. Fini. Est-ce qu'on peut s'arrêter ici ? Je vous rappelle que vous avez jusqu'à demain samedi minuit pour poser les questions sur Internet, bien sûr, ou par une autre façon. Mais, Internet est le plus simple. La limite légale du débat public sur l'Arc de Dierrey est demain soir minuit. Peut-être avant que vous ne partiez, Michel Jacobino va dire un petit mot pour conclure et pour remercier tout le monde.

Michel GIACOBINO, CPDP

La conclusion sera rapide, d'autant que l'heure est tardive et que le chauffage, semble-t-il, n'est pas très vaillant. Ma conclusion sera de dire qu'effectivement, ce débat public, bien que certains en doutent ici, est un débat qui apporte quelque chose à la démocratie locale. Effectivement, je suis persuadé qu'à travers ce débat que nous avons conduit au cours de l'ensemble des réunions et de l'ensemble des possibilités d'information et de questionnements que vous avez eues à votre disposition, nous avons fait progresser les choses, même si certains, je le dis bien, en doutent. Dans la mesure où vous avez pu vous exprimer à un stade du projet, où il n'est pas décidé, où il n'est pas encore moins décidé dans son tracé et dans son principe. Vous pouvez faire valoir le maximum d'éléments pour lesquels vous avez une opinion éventuellement différente de celle de GRTgaz. Par conséquent, je considère que ce débat public a rempli son rôle, même si on peut toujours améliorer les choses, y compris au niveau de l'information, y compris, en évitant, mais ça, peut-on l'éviter nous-mêmes, que des tracts soient jetés dans une poubelle. On ne peut pas être derrière chacun, vérifier et les faire venir à chacune des réunions. Il y a eu tout au long de ces 19 réunions beaucoup de questions posées qui ont eu une grande partie de réponses, qui en auront d'autres dans la suite des opérations. Je rappelle que l'ensemble des questions que vous avez posées feront l'objet d'une synthèse et que cette synthèse, GRTgaz doit y répondre par écrit. Les engagements qui seront pris par GRTgaz poursuivant ou ne poursuivant pas de telle ou telle façon, ils sont sous votre contrôle.

Vous aurez à suivre éventuellement la suite des opérations, y compris l'enquête d'utilité publique si un jour il y en a une et le dossier du débat public que vous avez alimenté sera joint au dossier d'enquête. C'est-à-dire que ce ne sont pas des propos en l'air que vous avez pu tenir aujourd'hui. Même si certains se sont parfois emportés. Peu importe, ça fait partie du jeu. Les choses ne seront pas oubliées pour autant une fois que cette réunion sera finie. Je crois que je tiens à vous remercier parce qu'effectivement, c'est un travail important que vous avez pu faire de lire les dossiers, de venir poser des questions. Ce n'est pas toujours facile. D'écouter les autres également parce que les points de vue qui se sont exprimés, ce soir, ne sont pas tous dans le même sens. Ils ne sont pas

uniquement entre GRTgaz et la salle, mais au sein de la population qui est directement concernée par les projets. Je voulais vous remercier à nouveau d'avoir participé à l'ensemble de ce débat, y compris en venant, pour certains d'entre vous, plusieurs fois aux réunions publiques. Je voulais également vous souhaiter une bonne soirée et vous inviter éventuellement, d'ailleurs, si vous le souhaitez, à boire quelque chose qui n'est pas très alcoolisé, qui n'est pas alcoolisé du tout d'ailleurs. Je vous le dis tout de suite. Je suis désolé. Nous sommes astreints tout de même à un minimum, d'abord, d'économies et puis de compatibilité avec les gendarmes qui, éventuellement, vous attendent à la porte. Bonne soirée et à votre santé si vous avez l'intention de boire quelque chose.